

ATLAS

de la

NOUVELLE RÉGION

NORD-PAS DE CALAIS - PICARDIE

Tome 3



Conditions de vie





Atlas
de la nouvelle région
Nord-Pas de Calais - Picardie

Tome 3

Conditions
de vie

Directeurs de Publication :
Yves DURUFLÉ - Denis HARLÉ

Direction Générale «Appui au Pilotage des Politiques Publiques»
Région Nord-Pas de Calais

Direction Générale «Développement Territorial»
Région Picardie

Rédaction et cartographie :

Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Évaluation
Région Nord-Pas de Calais

Direction de la Prospective, de la Programmation, de l'Aménagement Durable et de l'Europe
Région Picardie

Septembre 2015

Présentation

Ce tome de l'Atlas Nord-Pas de Calais - Picardie est consacré aux conditions de vie. Il s'attache à analyser les questions de développement humain et de santé sociale à l'échelle des territoires de la nouvelle région.

Bien que présentant un niveau de revenu médian inférieur à la moyenne nationale, la nouvelle région Nord-Pas de Calais - Picardie compte un nombre conséquent de hauts revenus, suffisant pour laisser apparaître d'importantes inégalités géographiques.

Selon une approche multidimensionnelle permettant de dépasser la seule lecture monétaire des inégalités, la nouvelle région voit son développement humain s'inscrire dans une dynamique de rattrapage, avec un niveau de formation qui progresse plus rapidement qu'en moyenne nationale et un revenu médian qui se rapproche progressivement de la moyenne nationale, hors Ile-de-France.

Sommaire

Tome 3 : Conditions de vie

1. Le développement humain

1.1 L'indice de développement humain des régions françaises (IDH-2)	8
1.2 L'indice de développement humain des territoires (IDH-4)	9
1.3 Le croisement indice de développement humain – potentiel financier	10

2. La qualité de vie

2.1 Synthèse de la qualité de vie dans les territoires de vie en 2014	12
2.2 L'accessibilité aux services	13
2.3 L'accès aux espaces verts	14

3. Les revenus des ménages et la précarité monétaire

3.1 Les revenus fiscaux des ménages à l'échelle communale	16
3.2 La précarité monétaire : taux de pauvreté	17
3.3 La précarité monétaire : taux de familles monoparentales	18

4. Les structures sociales – Activité-Emploi

4.1 La répartition de la population par catégories socioprofessionnelles	20
4.2 Les taux d'emploi et d'activité	21
4.3 Le taux de chômage	22

5. Les conditions de travail

5.1 La précarité du travail : les contrats précaires	24
5.2 La précarité du travail : le temps partiel	25
5.3 Les accidents du travail en 2013 : fréquence des accidents du travail par zone d'emploi	26

6. La mortalité

6.1 La mortalité toutes causes de décès confondues	28
6.2 La mortalité prématurée avant 65 ans	29

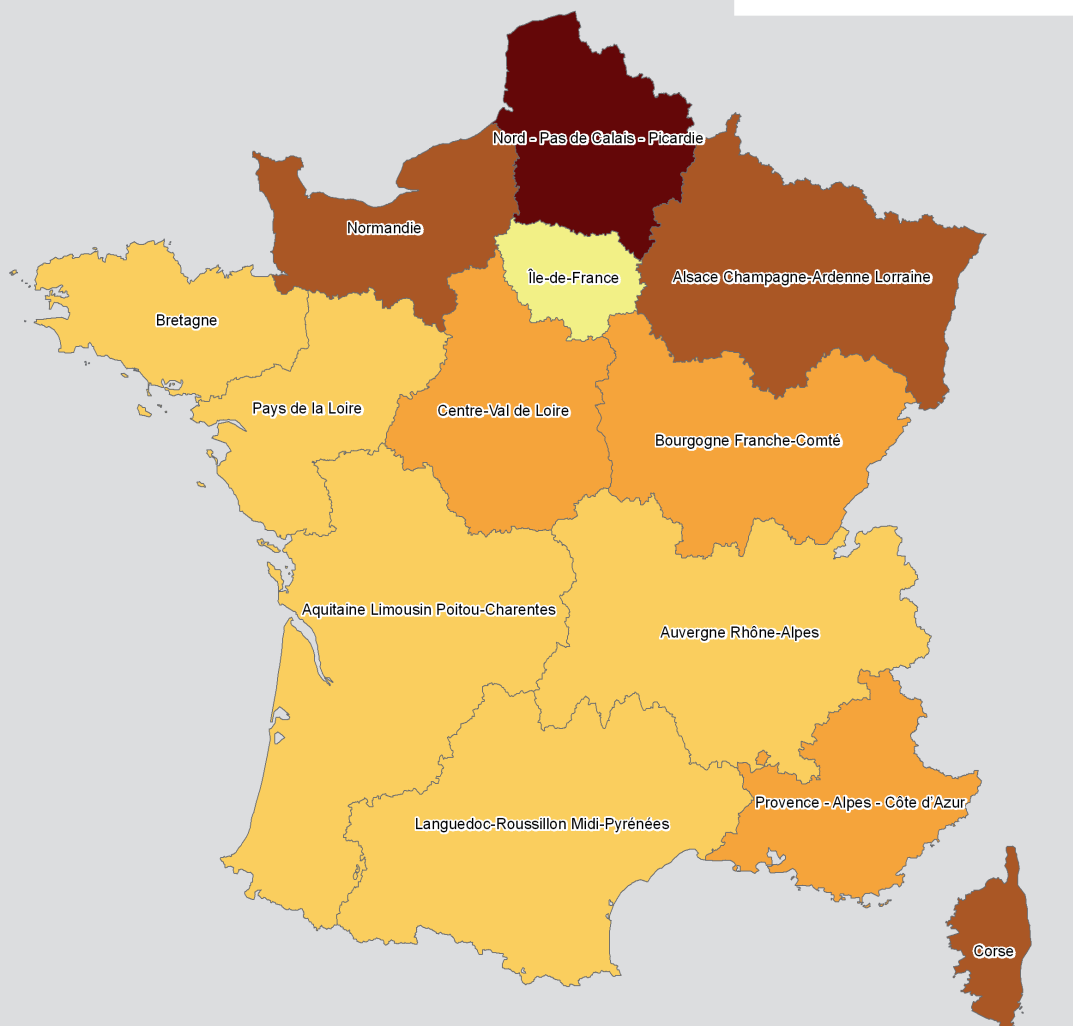
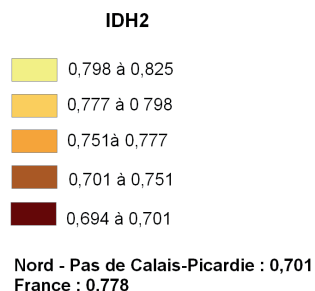
7. La santé

7.1 La densité de médecins généralistes par territoires de vie en 2010	30
7.2 Les maisons de santé pluridisciplinaires	31

8. Le logement

8.1 La suroccupation des logements	32
8.2 Les statuts d'occupation : Les résidences principales occupées par les propriétaires	33

Indice de Développement Humain (IDH2) en 2011
des nouvelles régions françaises



1.1 L'indice de développement humain des régions françaises (IDH-2)

Un développement humain régional en retrait mais qui connaît une progression plus rapide qu'en moyenne nationale, en particulier dans les domaines de la formation et du niveau de vie

L'IDH-2 constitue une déclinaison régionale de l'Indicateur de Développement Humain du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement). Il reprend les trois grandes dimensions de cet indicateur : la santé, l'éducation et le niveau de vie, à savoir la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine, la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances et enfin la possibilité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent. Les variables retenues sont toutefois différentes à la fois en raison de la disponibilité des données à une échelle infra nationale et d'une traduction différente de la dimension à une échelle territoriale. L'IDH2 se compose ainsi de l'espérance de vie, de la part de la population diplômée et du revenu fiscal médian par unité de consommation.

La région Nord-Pas de Calais - Picardie occupe le dernier rang des treize nouvelles régions au regard de l'IDH-2

Sur le plan du développement humain, la région Nord-Pas de Calais - Picardie apparaît dans une situation difficile. A l'échelle des 13 nouvelles régions de France métropolitaine, la région Nord-Pas de Calais - Picardie occupe la dernière position au regard de l'indicateur de développement humain (IDH-2). Avec un IDH-2 de 0,701 en 2011, elle se situe derrière la Normandie (0,737), la Corse (0,740), l'Alsace-Champagne-Ardenne Lorraine (0,752) et loin derrière la région Auvergne- Rhône – Alpes (0,799) et l'Île-de-France (0,826) en tête de ce classement.

Un positionnement différent des régions selon les dimensions de l'IDH-2

La décomposition de l'IDH-2 permet d'illustrer le positionnement différent des régions selon les dimensions. Si l'Île-de-France est la première région française en termes de revenus et d'espérance de vie, c'est la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes qui compte la part relative la plus élevée de diplômés dans sa population. La région Nord-Pas de Calais - Picardie est la treizième région en termes de niveau de vie et de santé et la douzième en terme de niveau d'éducation, devant la Corse. Le revenu fiscal médian par unité de consommation de la région Nord-Pas de Calais - Picardie est de 17 300 euros contre 19 218 euros en moyenne métropolitaine, l'espérance de vie de 75,9 années pour les hommes et 82,9 années pour les femmes contre respectivement 78,5 et 84,9 années en moyenne métropolitaine. Enfin, le taux de diplômés est de 20,5% contre 17,6% en France métropolitaine.

Des dynamiques favorables au regard de la formation et du niveau de vie

Treizième région française en terme de développement humain, elle est néanmoins sur une dynamique de rattrapage. L'IDH-2 du Nord-Pas de Calais - Picardie a augmenté plus rapidement que la moyenne nationale depuis 1999. Si la nouvelle région apparaît en retrait en matière de conditions de vie des habitants, elle bénéficie de dynamiques favorables au regard de plusieurs dimensions du développement humain. Le territoire bénéficie en particulier d'une dynamique favorable en matière d'éducation avec une progression plus rapide qu'en moyenne nationale du niveau de formation, en particulier pour les jeunes et pour les niveaux de diplômes les plus élevés. L'amélioration est également notable au regard des indicateurs de revenus des ménages : entre 2001 et 2011, l'écart entre le revenu fiscal médian des régions Nord-Pas de Calais et Picardie et le revenu fiscal médian national s'est progressivement réduit.

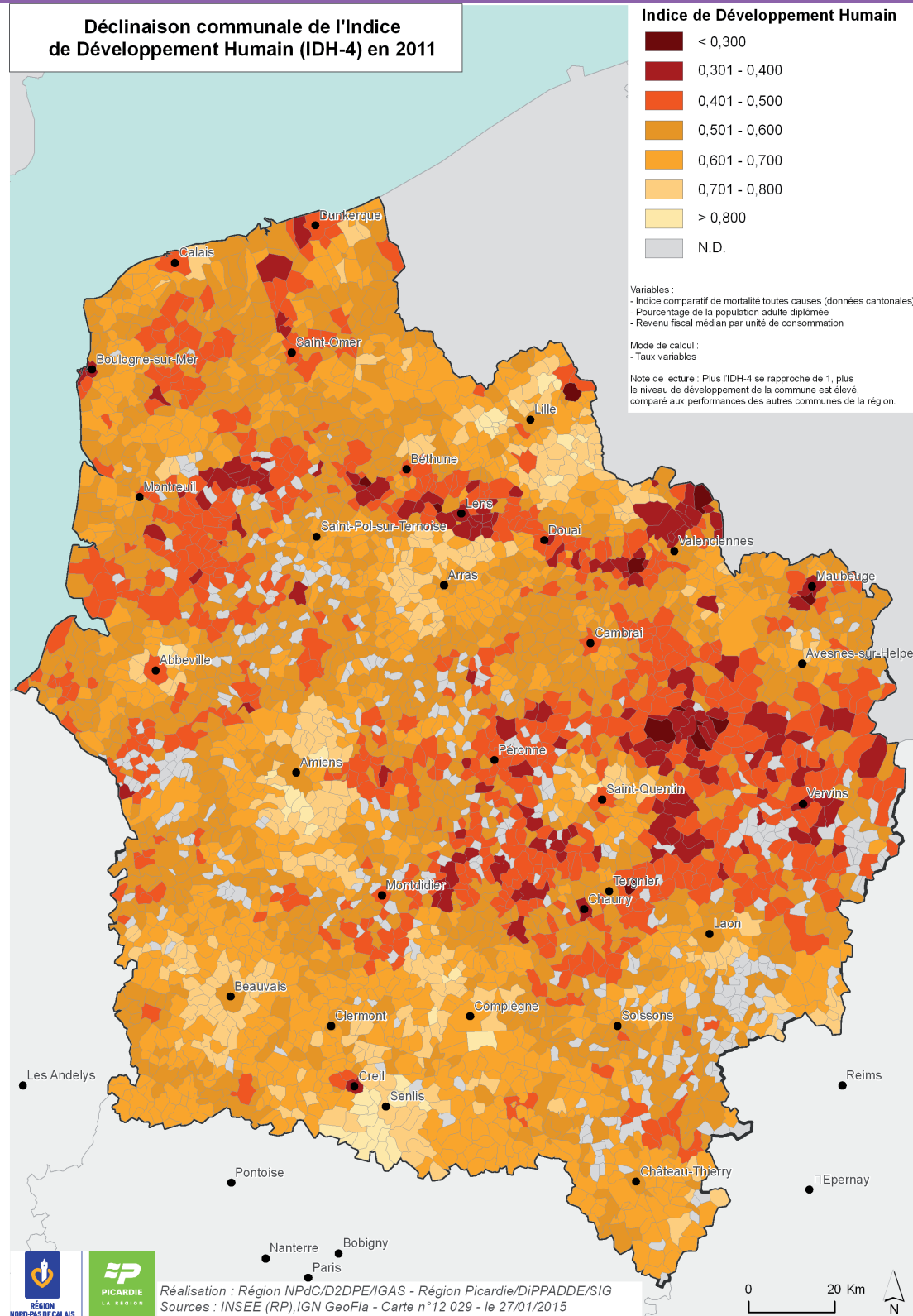


Réalisation : Région NPdC/D2DPE/IGAS - Région Picardie/DiPPADDE/SIG
Sources : INSEE (RP), IGN GeoFla - Carte n°12_028 - le 22/06/2015

0 50 Km



1. Le développement humain



1.2 L'indice de développement humain des territoires (IDH-4)

De fortes disparités territoriales

Le calcul de l'Indicateur de Développement Humain (IDH-4) à des échelles infra régionales pour l'année 2011 (IDH-4) permet de mettre en évidence de fortes disparités en matière de développement humain au sein de la région Nord-Pas de Calais - Picardie.

L'ancien bassin minier et la Thiérache forment un espace homogène où l'IDH est très inférieur à la moyenne régionale s'opposant aux communes qui entourent Lille, Arras et Amiens caractérisées par un niveau de développement nettement supérieur à la moyenne régionale grâce à un niveau de revenu plus élevé, une moindre proportion de non-diplômés et un indice comparatif de mortalité plus faible que la moyenne régionale.

Le département de l'Oise constitue un espace assez homogène avec un développement humain en moyenne plus élevé que dans le reste de la région, notamment pour les communes autour de Senlis et de Compiègne.

Plusieurs territoires ruraux qui ont un développement humain en retrait par rapport à la moyenne régionale

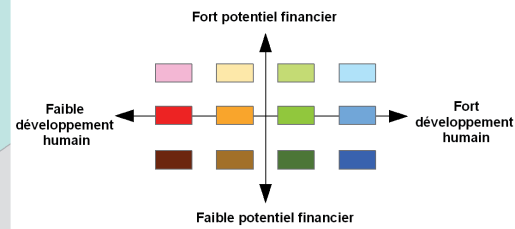
En dehors de l'ancien bassin minier et de la Thiérache, plusieurs espaces apparaissent également en difficulté avec un niveau de développement humain inférieur à l'ensemble de la région Nord-Pas de Calais - Picardie. C'est le cas notamment de plusieurs territoires ruraux qui ont un développement humain en retrait par rapport à la moyenne régionale. C'est en particulier le cas de l'est-Cambrésis dans le Nord, d'une partie des communes des Sept Vallées et de l'arrière pays du Boulonnais dans le Pas-de-Calais, des cantons de Rue et de Saint-Valéry-sur-Somme ou de communes du territoire de Péronne en Somme, et d'une partie des communes du Tergnier dans l'Aisne.

Par rapport à la seule prise en compte des ressources monétaires des ménages, l'IDH-4 donne une mesure plus nuancée : par exemple, la situation sur le Calaisis apparaît moins dégradée que celle enregistrée sur le Boulonnais, du fait d'une situation sanitaire moins préoccupante.

L'approche multidimensionnelle apportée par l'IDH-4 conserve, à l'échelle des territoires, toute sa pertinence : au-delà des contrastes observés d'un territoire à l'autre pour les revenus dont disposent les ménages, des spécificités peuvent apparaître quant au niveau global de formation des habitants (dimension éducation) ou aux conditions de santé rencontrées (dimension sanitaire).

Par exemple, la couverture territoriale en équipements éducatifs (lycées généraux ou professionnels, universités et filières du supérieur) ou en équipements sanitaires (établissements hospitaliers, densité de professions médicales) peut moduler le degré de développement humain d'un espace donné. D'autres facteurs peuvent également rentrer en compte : l'histoire socio-économique d'un territoire, les pratiques culturelles, le contexte environnemental, ... qui conjointement modulent la situation d'un espace au-delà des seules ressources financières des ménages.

Indicateur de développement humain (IDH-4) et potentiel financier



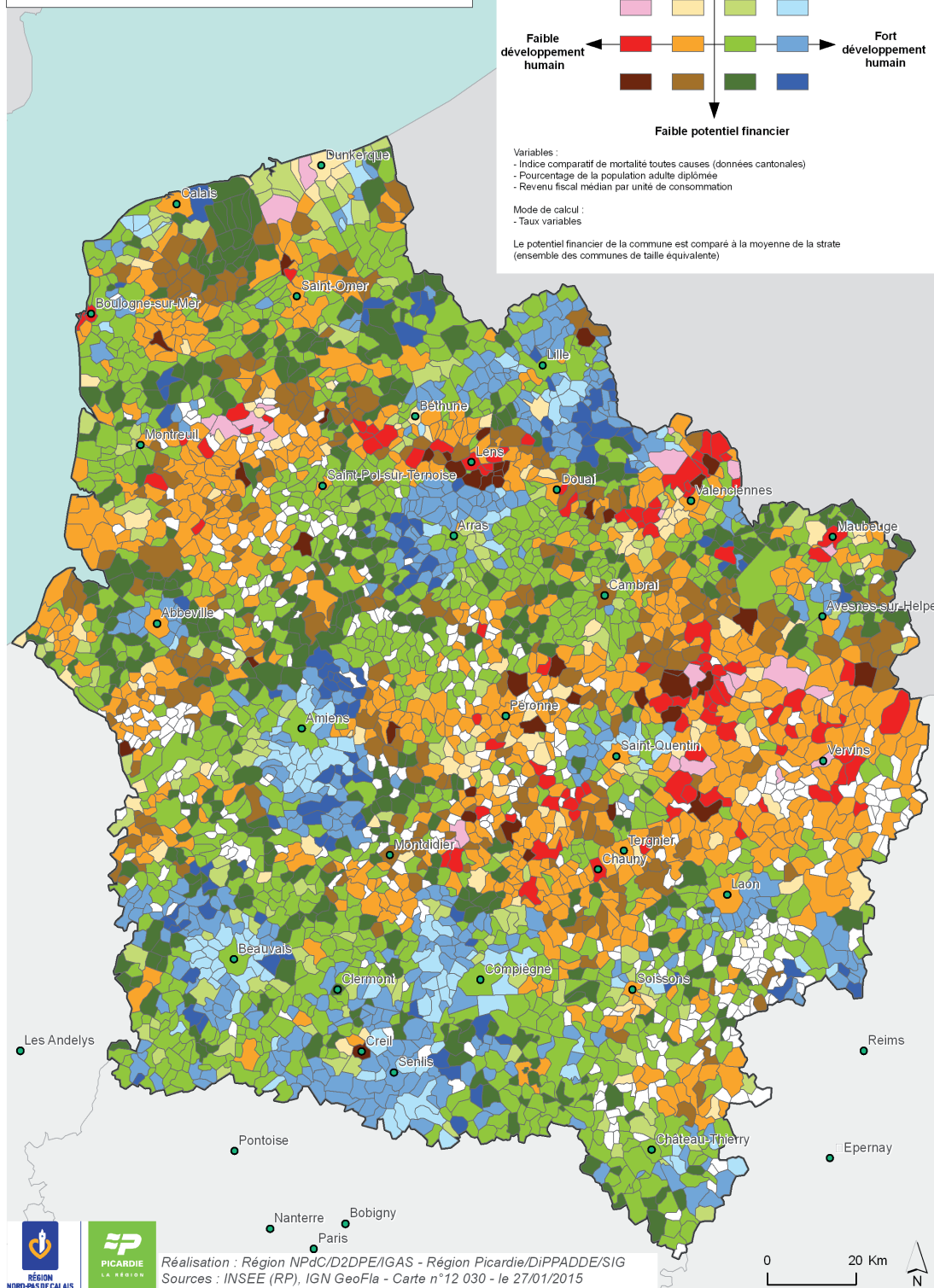
Variables :

- Indice comparatif de mortalité toutes causes (données cantonales)
- Pourcentage de la population adulte diplômée
- Revenu fiscal médian par unité de consommation

Mode de calcul :

- Taux variables

Le potentiel financier de la commune est comparé à la moyenne de la strate (ensemble des communes de taille équivalente)



1.3 Le croisement Indice de développement humain - potentiel financier

Croisement potentiel financier et développement humain des territoires

Croiser la richesse fiscale des territoires et le développement humain de la population conduit à porter un nouveau regard sur les communes de la région Nord-Pas de Calais - Picardie.

La richesse potentielle d'un territoire est couramment utilisée dans des politiques de péréquation nationales. Jusqu'en 2010, l'indicateur utilisé était le potentiel fiscal calculé sur la base des taux moyens constaté pour des communes de tailles comparables. Depuis 2010, il est remplacé par le potentiel financier dans les systèmes de péréquation nationaux. La différence entre les deux concepts correspond principalement à la prise en compte de dotations forfaitaires. L'objectif est de prendre en compte les moyens théoriques des territoires pour mener des actions indépendamment du budget réellement voté par les collectivités.

Le croisement de cet indicateur avec l'indicateur de développement humain permet de mettre en évidence des territoires doublement pénalisés : population en difficulté sociale au regard du développement humain et faibles moyens des collectivités.

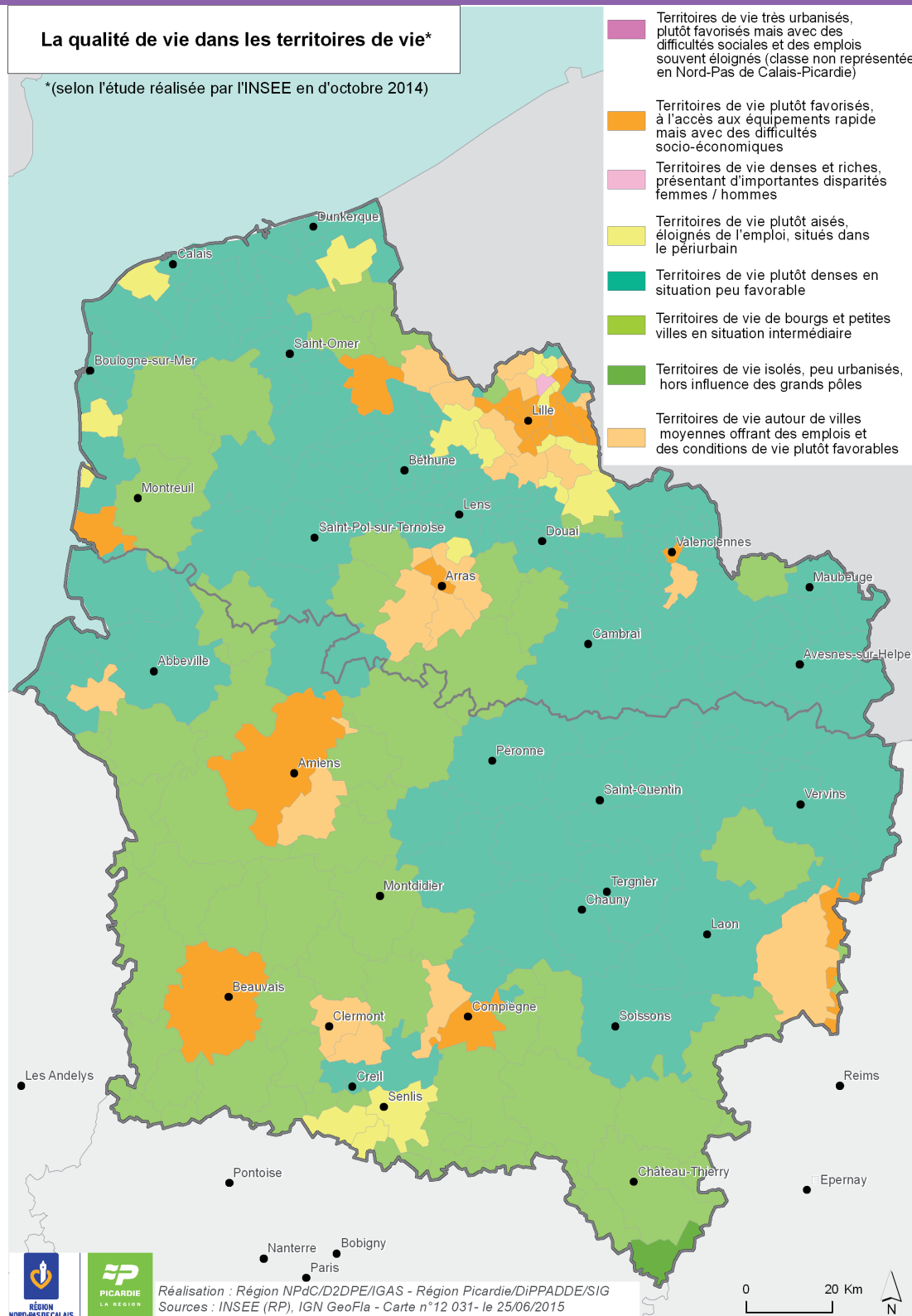
Des territoires doublement pénalisés : population en difficulté sociale et faibles moyens des collectivités

Pour 41 d'entre elles, le développement humain de la population est très inférieur à la moyenne régionale, tandis que le potentiel financier (ressources fiscales + DGF) est très inférieur à la moyenne de la strate démographique de la commune faible. Elles peuvent être qualifiées de « doublement pauvres ». Il s'agit en particulier de communes du Bassin minier comme Avion, Liévin, Montigny en Gohelle, ainsi que des communes aussi différentes que Creil, Montdidier ou Roubaix.

À l'inverse, près de 150 communes de la région apparaissent « doublement riches », bénéficiant d'une population en partie aisée et d'une base fiscale importante. C'est le cas de la proche périphérie de Lille (avec des communes comme Lesquin, Lezennes ou Noyelles les Seclin), d'Arras (Duisans), du Grand Beauvaisis ou du sud d'Amiens.

Si les petites communes « urbaines », situées dans les espaces ruraux les plus proches des grandes villes comme Amiens, Arras, Lille ou Senlis, ont également de faibles ressources financières comparées à la moyenne de leur strate démographique, ces dernières accueillent une population plus aisée grâce à leur cadre de vie de qualité, et leur proximité avec de grands centres d'emplois. Dans la région Nord-Pas de Calais - Picardie, une centaine de communes correspondent à ce profil.

Quelques communes se démarquent par un potentiel financier relativement élevé comparé à la moyenne de strate, alors qu'une part importante de leur population combine des difficultés sur les trois dimensions du développement humain. Sont dans cette situation des communes de taille intermédiaire comme Grande Synthe, Saint Amand les Eaux, ou des communes rurales comme Fruges ou Roye.



2.1 Synthèse de la qualité de vie dans les territoires de vie en 2014

La qualité de vie

L'Insee a récemment proposé une typologie mettant en évidence différents profils de territoire au regard des indicateurs de qualité de vie. («*Qualité de vie, habitants, territoires*» Rapport de l'Observatoire des territoires 2014 / publication du CGET / disponible en ligne sur cget.gouv.fr)

Une prédominance des territoires « plutôt denses en situation peu favorable »

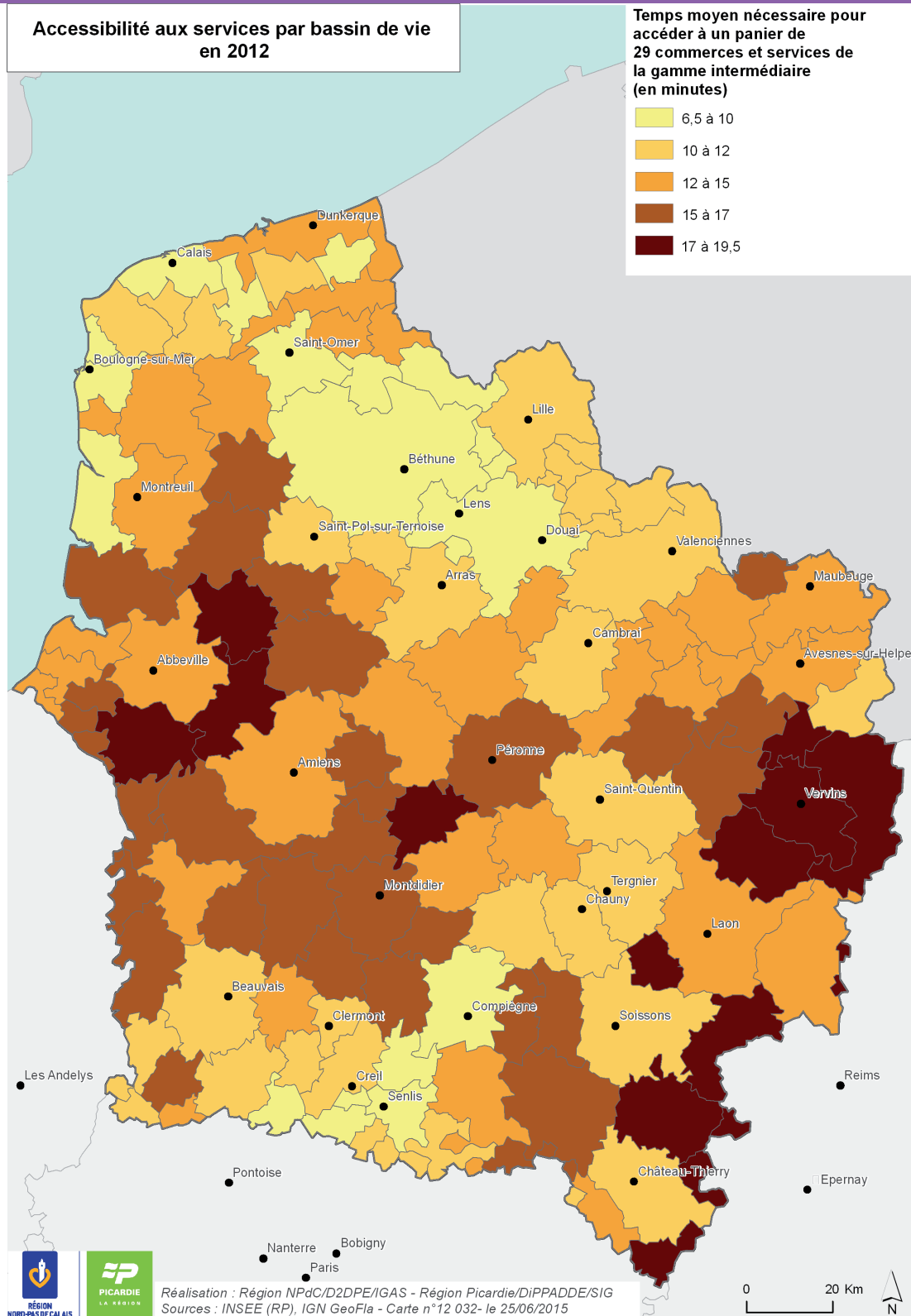
Selon cette classification, un nombre important de territoires du Nord-Pas de Calais - Picardie sont identifiés comme « plutôt denses en situation peu favorable ». Sur les 243 territoires de vie que compte la région Nord-Pas de Calais - Picardie, 134 appartiennent à cette classe, soit 55% des territoires régionaux. Ces espaces regroupent par ailleurs 3,270 millions d'habitants, soit également 55% de la population régionale. Géographiquement, ces territoires forment un large espace reliant à la fois la bande littorale du Tréport à Dunkerque, le bassin minier, le Cambrésis, l'Avesnois et une partie des territoires ruraux du Pas de Calais. En dehors de ce vaste espace, cette catégorie est également présente dans la métropole lilloise avec plusieurs territoires du nord (Halluin, Roubaix et Wattrelos), la commune d'Armentières à l'ouest, Abbeville, la Vallée de la Bresle et Vimeu. Cette catégorie regroupe les territoires cumulant le plus de difficultés au regard des indicateurs de qualité de vie retenus, en particulier pour les indicateurs sociaux. Ainsi, les indicateurs liés au marché du travail sont tous parmi les moins élevés : faible taux d'emploi (moins de 80 % parmi les 25-54 ans), notamment pour les femmes, faible insertion des jeunes, fort chômage de longue durée. Les revenus moyens y figurent donc parmi les plus faibles (17 % de moins que la moyenne nationale). S'ajoutent à ces dimensions, des logements moins confortables, un certain isolement des personnes âgées et une faible implication sociale et citoyenne. De plus, les territoires du nord se distinguent au sein de cette catégorie par une mortalité plus élevée qu'ailleurs.

Une deuxième catégorie d'espace la plus présente dans la région correspond aux « territoires de vie plutôt favorisés, à l'accès aux équipements rapide mais avec des difficultés socio-économiques ». Cette catégorie regroupe 23 espaces de la région pour 1,1 millions d'habitants, soit 20% de la population régionale. Au sein de la région, cette catégorie d'espaces regroupe à la fois le cœur de la métropole lilloise et les pôles de Amiens, Arras, Beauvais, Compiègne et Valenciennes.

Des territoires périurbains globalement plus favorisés

Autour des principaux pôles régionaux, plusieurs territoires de vie se distinguent par des indicateurs de qualité de vie globalement plus favorables que dans les autres catégories de territoires même si l'accès aux services ou à l'emploi peut être plus long. En particulier, 18 territoires de la région se situent dans la catégorie « territoires de vie plutôt aisés, éloignés de l'emploi, situés surtout dans le périurbain ». Ils correspondent principalement à des espaces périurbains de la métropole lilloise mais également à des zones périurbaines proches de certains pôles régionaux. Ils présentent des caractéristiques favorables en matière d'emploi, mais aussi de revenus, de confort des logements et de liens sociaux.

Une autre catégorie d'espaces correspond aux « territoires de vie de bourgs et petites villes en situation intermédiaire ». Ceux-ci sont présents à la fois dans le pays d'Arras, dans les Flandres, dans l'arrière-pays littoral du Pas-de-Calais ou le nord de l'Oise. Ils se distinguent par un temps d'accès aux services plus élevés que la plupart des autres espaces et par plusieurs indicateurs de condition de vie peu favorable à l'image du niveau de formation ou de l'indice comparatif de mortalité. Ils bénéficient toutefois de conditions plus favorables sur le marché de l'emploi.



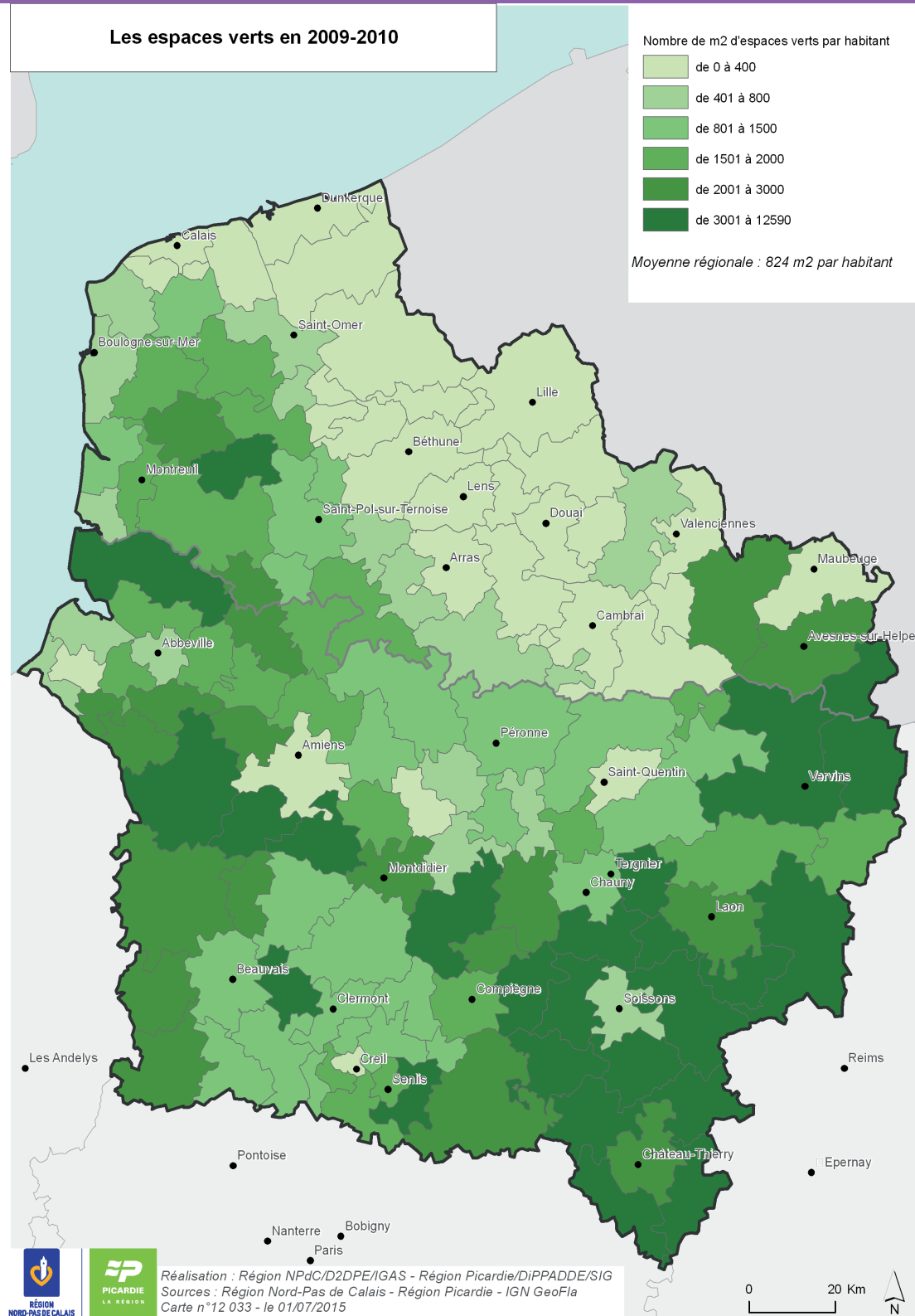
2.2 L'accessibilité aux services intermédiaires

Les « services intermédiaires », regroupent divers services aux particuliers qui ne sont pas, en général, fréquentés quotidiennement et qui ne se trouvent pas dans l'immédiate proximité pour une majorité de la population (par exemple : trésorerie, gendarmerie, vétérinaire, supermarché, magasin de vêtements, magasin de meubles, droguerie quincaillerie bricolage...). Pour autant, ces services restent très courants et leur accessibilité est un indicateur important de la qualité de vie des populations.

Aucun territoire de la nouvelle région ne se trouve à plus de 20 minutes des services intermédiaires, la nouvelle région se trouve ainsi dans une situation comparable à sa voisine normande et plus favorable que sa voisine champenoise.

La région est cependant très hétérogène en son sein, en fonction de la densité des territoires. Lille et ses territoires environnants (englobant St Omer, le bassin minier jusque Valenciennes et Arras), le sud de l'Oise (Chantilly, Chauny, Clermont, Compiègne, Creil, Senlis, Soissons), l'agglomération de St Quentin ainsi que le littoral du Nord-Pas-de-Calais proposent l'ensemble des services intermédiaires en environ 10 minutes (8-11 minutes). A noter que l'agglomération d'Amiens ne fait pas partie des territoires les plus rapides d'accès aux services intermédiaires, vu qu'il faut en moyenne 14 minutes pour y accéder, soit 2-3 minutes de plus qu'Abbeville ou Beauvais.

Le reste de la région, plus rural, nécessite des temps de parcours d'environ 12-15 minutes, à l'exception des territoires à l'est de la région (Bavay, Fère en Tardenois, Guise, Hirson, Marle, Vervins), à partir desquels il faut de 16 à 20 minutes pour atteindre ces services.



2.3 L'accès aux espaces verts

Les espaces verts, comptabilisés ici en additionnant les surfaces boisées et les parcs urbains issus des données régionales d'occupation du sol 2008 et 2010, sont des éléments importants de la qualité de vie grâce à leurs fonctions récréatives et d'amélioration de la qualité de l'environnement.

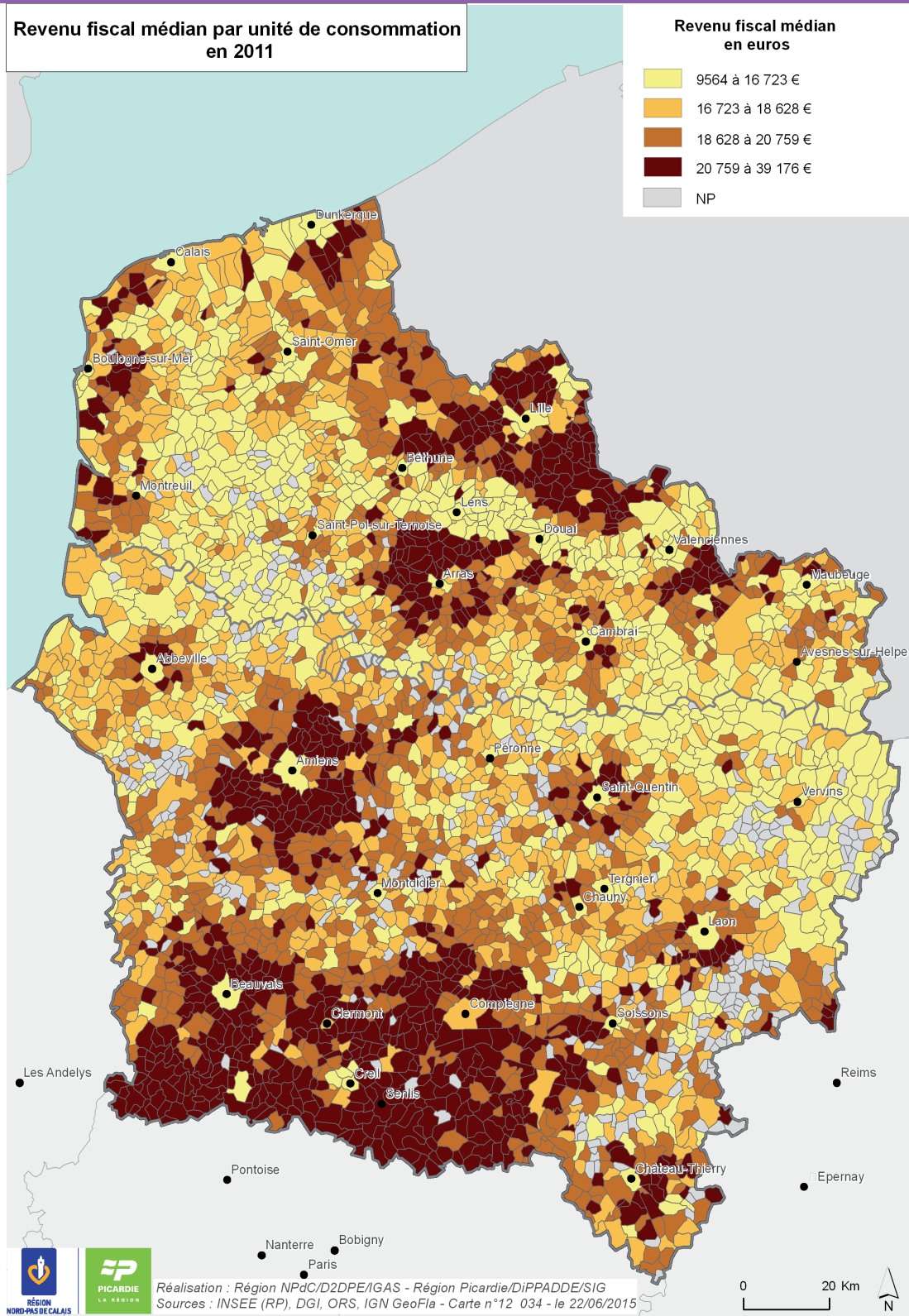
La nouvelle région offre globalement moins d'espaces verts par habitant que les autres régions françaises, du fait d'un taux de boisement plutôt faible qui n'est pas compensé par une forte densité de parcs urbains. Le taux de boisement de la nouvelle région est de 14,5%, alors que la moyenne nationale est de 27%. Ces chiffres sont comparables à ceux de la Bretagne ou de la Basse Normandie.

Le taux de boisement est assez contrasté entre les départements de l'Oise (20,8%) et de l'Aisne (16,6%), qui s'approche de la situation moyenne des départements de la moitié nord de la France, et la Somme (9%), le Nord (7.7%), et le Pas-de-Calais (6.9%), qui comptent parmi les départements les moins boisés de France.

Les habitants du Nord et du Pas-de-Calais sont pénalisés par un taux de boisement faible, d'une densité de population forte qui diminue encore la surface d'espaces verts par habitant...et des « poumons verts » (l'Avesnois et le Boulonnais) situés loin des agglomérations, à l'exception de la forêt de Raismes, proche de Valenciennes.

A l'inverse, l'Oise paraît être dans une situation particulièrement favorable, avec un taux de boisement important et une bonne répartition des massifs qui rendent leur accès facile. La forte dynamique de boisement du Pas-de-Calais sur ces 25 dernières années, l'une des plus fortes de France, et celle du Nord, plus modérée, devraient permettre à la nouvelle région de connaître à l'avenir une situation plus homogène.

3. Les revenus des ménages et la précarité monétaire



3.1 Les revenus fiscaux des ménages à l'échelle communale

Une région marquée par des inégalités de revenus très fortes au sein des territoires

Bien que présentant un niveau de revenu médian relativement faible, la région Nord-Pas de Calais - Picardie compte un nombre conséquent de hauts revenus, nombre suffisant pour laisser apparaître d'importantes inégalités géographiques. Cette disparité apparaît à un niveau macroscopique comme en témoigne les contrastes entre l'agglomération lilloise ou arrageoise avec le bassin minier et la Thiérache. Elle est également visible à un niveau plus fin, notamment au sein de l'agglomération lilloise où les quartiers les plus aisés jouxtent parfois les plus en difficultés.

Des disparités de revenus importantes

Globalement les revenus de la région sont inférieurs à ceux de France métropolitaine et l'ensemble de la distribution est décalée vers le bas.

En tenant compte de la composition des ménages, exprimée en unité de consommation (UC), le revenu fiscal médian régional est, en 2011, de 16 797 euros. La moitié de la population du Nord-Pas de Calais vit par conséquent dans un ménage déclarant un revenu par UC inférieur à ce seuil. Ce montant reste assez nettement inférieur à celui relevé en France métropolitaine, avec un écart proche de 2 500 euros. Ce revenu fiscal médian par unité de consommation est de 18 332 euros en Picardie, soit un écart plus faible de 886 euros.

La réalité territoriale de la région montre une situation beaucoup plus complexe, avec des disparités territoriales assez fortes : le revenu fiscal médian varie de 14 513 euros pour Lens-Hénin à 19 631 euros pour la zone d'emploi de Compiègne. Cette dernière est d'ailleurs la seule zone d'emploi à avoir un revenu fiscal médian supérieur à la moyenne nationale.

La spécificité de la région Nord-Pas de Calais - Picardie tient en la présence d'un continuum de revenus faibles tout le long du corridor minier jusqu'en Thiérache. Certaines aires urbaines de petite taille (Avesnes-sur-Helpe, Bapaume, Fourmies, Fruges, le Cateau-Cambrésis et Caudry) ainsi que quelques grandes aires urbaines (Douai-Lens, Maubeuge et Valenciennes) concentrent des ménages avec des revenus fiscaux déclarés parmi les plus faibles de toutes les aires urbaines françaises.

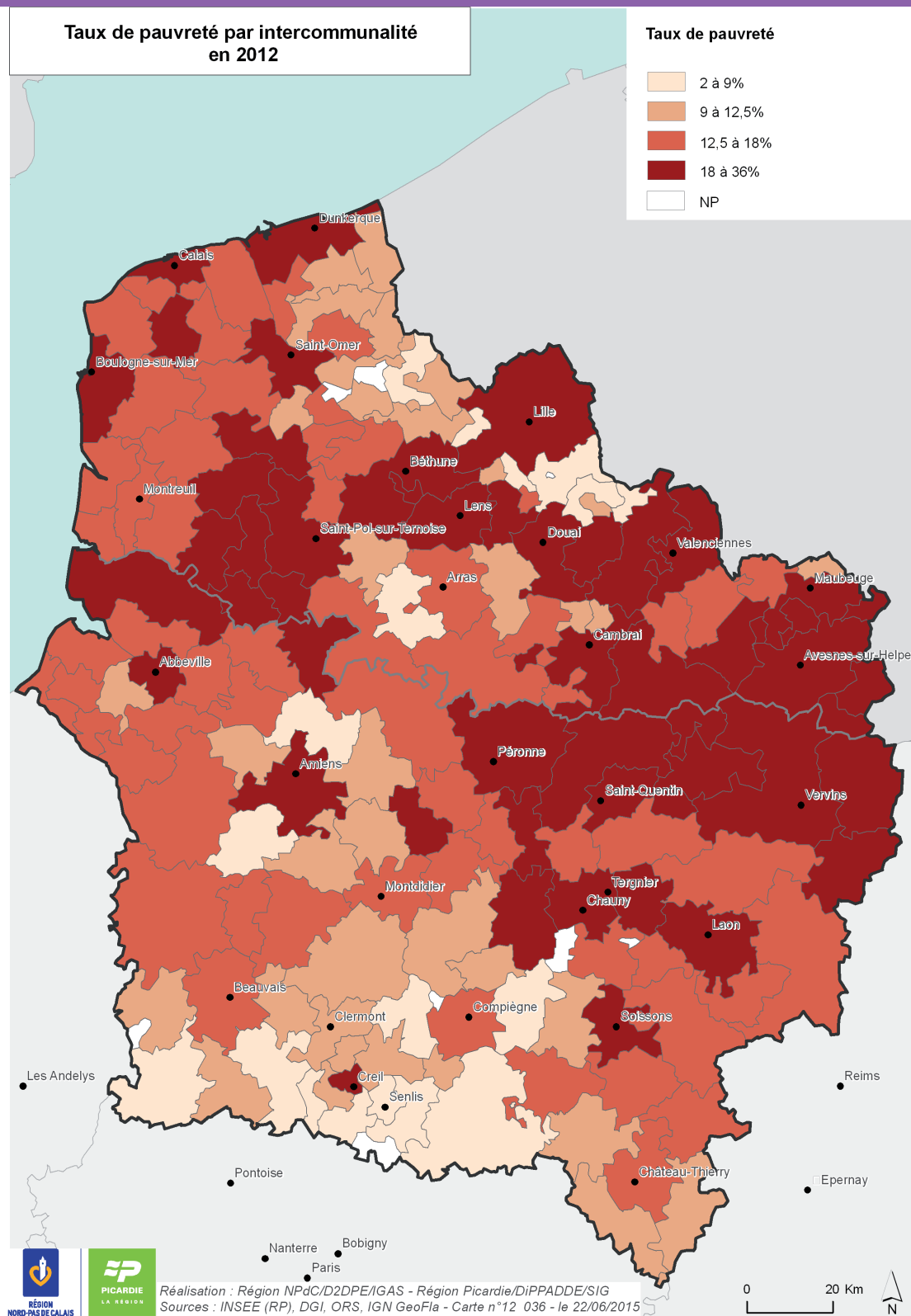
La région est également caractérisée par des territoires périphériques (Amiens, Arras et Lille) qui ont des revenus fiscaux déclarés médians par unité de consommation supérieurs à 20 000.

Des inégalités de revenus très fortes au sein des territoires

L'analyse du rapport inter-décile permet de compléter les différents types de territoires observés avec le revenu médian. Ce rapport est une mesure des écarts dans la distribution des revenus : il est calculé en divisant le niveau médian des revenus des 10% les plus riches (9ème décile) par le niveau médian des 10% les plus pauvres (1er décile). Ces inégalités de revenus sont particulièrement fortes en Nord-Pas de Calais dans laquelle un habitant sur dix vit dans un ménage dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 5 020 euros, tandis que 10% de la population réside dans un ménage dont le revenu déclaré par unité de consommation est supérieur à 33 539 euros, soit près de sept fois plus. Ce ratio est de 5,4 en Picardie, soit une valeur légèrement inférieure à la moyenne nationale. L'importance de la dispersion observée dans le Nord-Pas-de-Calais tient à la plus forte part de ménages à bas revenus.

Le rapport inter-décile est particulièrement élevé dans les zones d'emploi suivantes : Maubeuge (9,2), Roubaix-Tourcoing (9,0), Valenciennes (8,1), la Thiérache (7,4) et Saint Quentin (7,1).

3. Les revenus des ménages et la précarité monétaire



3.2 La précarité monétaire : taux de pauvreté

Près d'un habitant sur cinq de la nouvelle région vit sous le seuil de pauvreté

En 2012, la région Nord-Pas de Calais - Picardie présente le taux de pauvreté le plus élevé de France métropolitaine, juste devant Provence-Alpes-Côte d'Azur (16,9%) et la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (16,7%).

Ainsi, malgré les mécanismes de redistribution par les prestations sociales, près d'un habitant de la région sur cinq vit sous le seuil de pauvreté.

Avec un taux de pauvreté de 20,2%, le département du Pas-de-Calais se situe d'ailleurs au 5ème rang des départements les plus touchés. L'Oise est le département de la région ayant le taux de pauvreté le moins élevé avec 12,1%.

Une pauvreté très présente dans les communes du bassin minier, de l'Avesnois et de la Thiérache

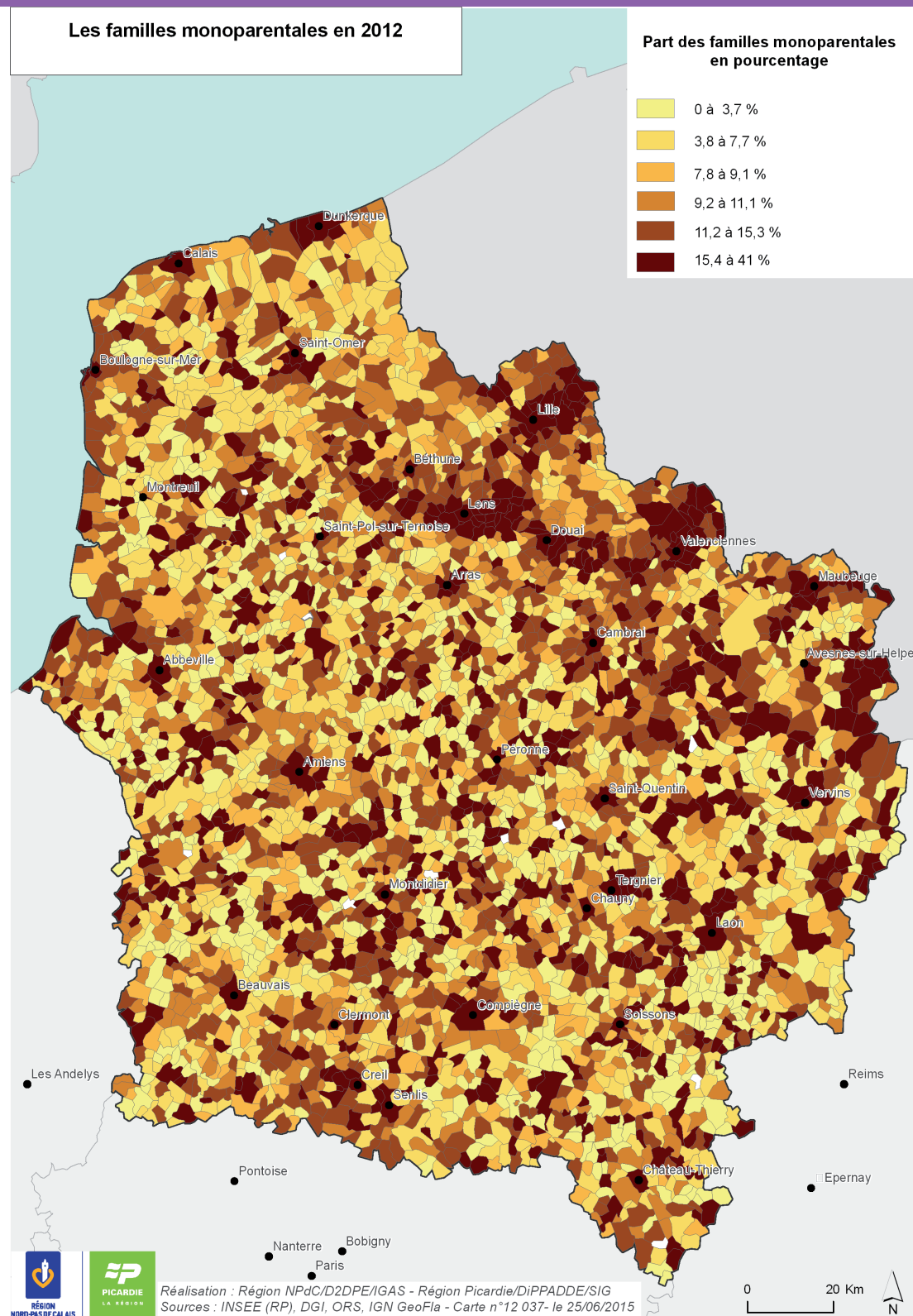
La pauvreté touche très largement les villes-centres des grandes aires urbaines de la région, telles que Boulogne, Calais, Dunkerque sur le littoral, Armentières, Beauvais, Saint-Omer dans les terres. Pour certaines grandes aires urbaines, comme celles du bassin minier ou de l'Avesnois, la pauvreté est présente dans les villes-centres du pôle urbain.

Dans la région Nord-Pas de Calais - Picardie, certaines aires urbaines de petite taille (Avesnes-sur-Helpe, Bapaume, Caudry, Doullens, Fourmies, Fruges, Ham, Le Cateau-Cambrésis et Picquigny) ainsi que quelques grandes aires urbaines (Douai-Lens, Maubeuge, Valenciennes) concentrent des ménages avec les niveaux de vie médians les plus faibles parmi les aires urbaines françaises.

Les aires urbaines de taille moyenne, comme Berck, Hazebrouck, Saint-Amand-les-Eaux ou Senlis, ou certaines aires urbaines de taille plus importante comme Arras sont les moins touchés par la pauvreté. De nombreuses aires urbaines au sud du département de l'Oise ont des taux de pauvreté inférieurs à 10%.

Enfin, dans de nombreuses communes plus rurales au sein du Cambrésis et du Ternois par exemple, éloignés des pôles urbains, la pauvreté est également très présente et souvent plus intense.

3. Les revenus des ménages et la précarité monétaire



3.2 La précarité monétaire : taux de familles monoparentales

Les familles monoparentales particulièrement exposées à la pauvreté

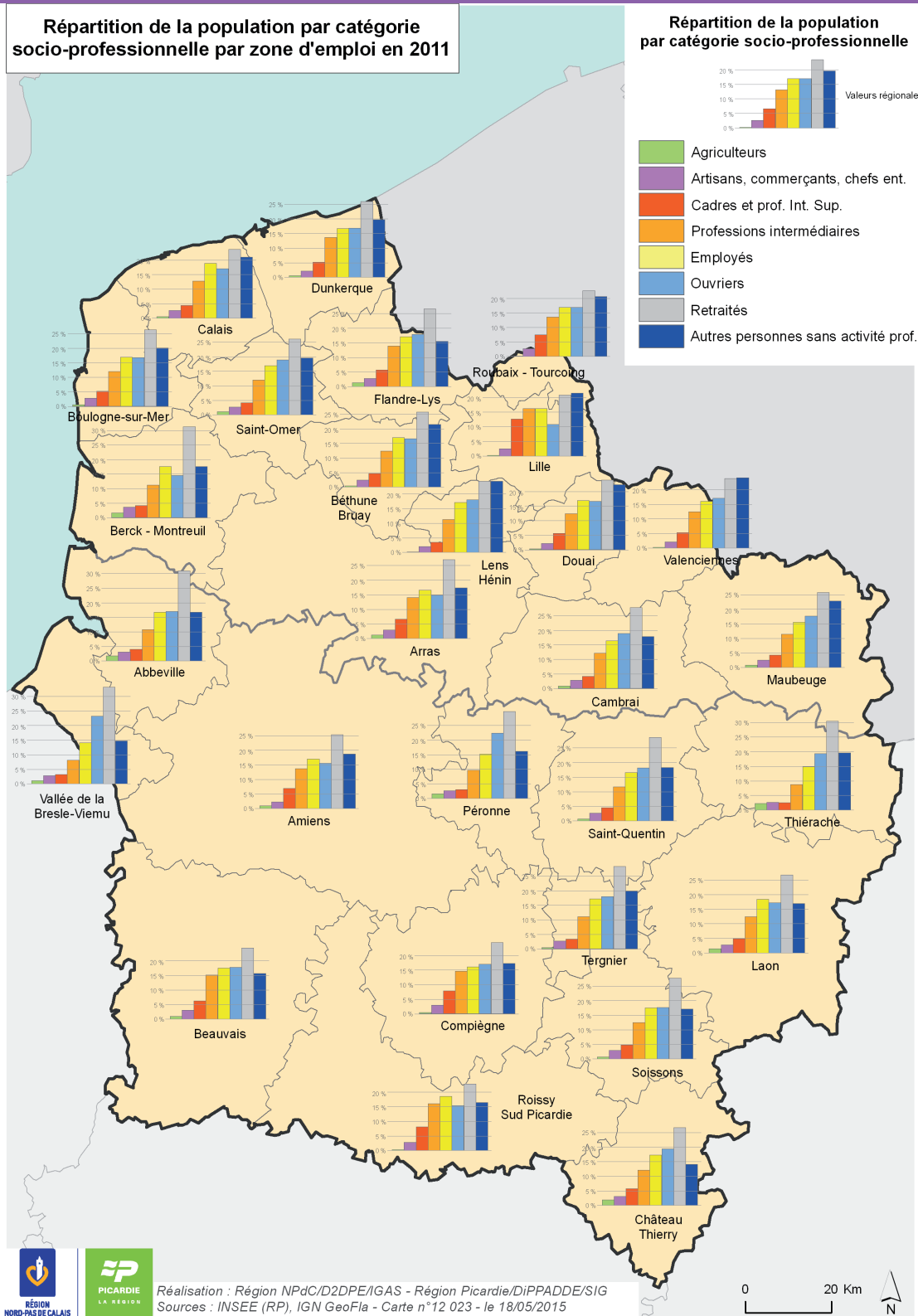
La pauvreté monétaire touche de manière plus ou moins forte les différents types de ménages. Les ménages les plus exposés restent les familles monoparentales, puisque plus de deux sur cinq en région Nord-Pas de Calais - Picardie sont en situation de pauvreté (37,9% en 2012). Les couples sans enfant, comprenant les retraités, apparaissent moins exposés à cette situation (6,9% en Nord Pas de Calais- Picardie et 6,2% en moyenne nationale).

Les familles monoparentales surreprésentées dans les espaces urbains

La localisation des familles monoparentales au niveau infrarégional peut se rapprocher de celle des familles nombreuses : les espaces urbains et notamment l'ex bassin minier, l'est de la métropole lilloise, les territoires de vie de Saint-Quentin, Amiens et Beauvais ainsi que certaines agglomérations du littoral présentent les taux les plus élevés. A l'inverse, les familles monoparentales sont plus rares dans les espaces ruraux.

Davantage d'enfants qu'en moyenne nationale

Les familles monoparentales de la région Nord-Pas de Calais - Picardie ont davantage d'enfants qu'en moyenne nationale. La part des familles monoparentales de trois enfants et plus est plus élevée dans la région qu'en moyenne nationale (de près de 5 points), ce qui pose des enjeux spécifiques pour les politiques publiques visant à lutter contre des situations de précarité.



4.1 La répartition de la population par catégories socioprofessionnelles

Un rapprochement de la structure par catégorie sociale de la région

La région Nord-Pas de Calais - Picardie se caractérise par davantage de personnes sans activité professionnelle qu'en France métropolitaine. Si une partie de l'écart est liée à la présence étudiante comptée dans cette catégorie, elle traduit toutefois une proportion importante de personnes sans activités professionnelles parmi les femmes et les seniors. Entre 2006 et 2011, la région bénéficie malgré tout d'un rattrapage par rapport à la moyenne nationale. Pour les autres catégories sociales, la région apparaît dans une dynamique de rapprochement de la structure nationale avec une diminution de la spécialisation ouvrière et une croissance des cadres et des professions intermédiaires. La région apparaît également en retrait pour les emplois non-salariés du fait de la moindre culture entrepreneuriale et artisanale de nombreux territoires régionaux.

Une concentration des cadres et professions intermédiaires dans la métropole lilloise et dans les zones sous influence francilienne

Si la proportion de cadres a augmenté sur l'ensemble des territoires régionaux, deux espaces concentrent les actifs occupant les emplois les plus qualifiés : la métropole lilloise avec les zones d'emploi de Lille et Roubaix-Tourcoing et l'espace sous influence francilienne avec les zones d'emploi de Roissy - sud Picardie et Compiègne. Ces 4 zones d'emploi concentrent 46% des actifs occupant un emploi de cadres, que l'emploi soit régional ou non, pour 30% de la population résidente. A l'exception de Roubaix-Tourcoing, ces territoires se caractérisent également par une surreprésentation des actifs occupant des emplois de profession intermédiaire. En dehors de ces espaces, les zones d'Amiens et d'Arras ont également une proportion de cadres plus élevée que la moyenne régionale.

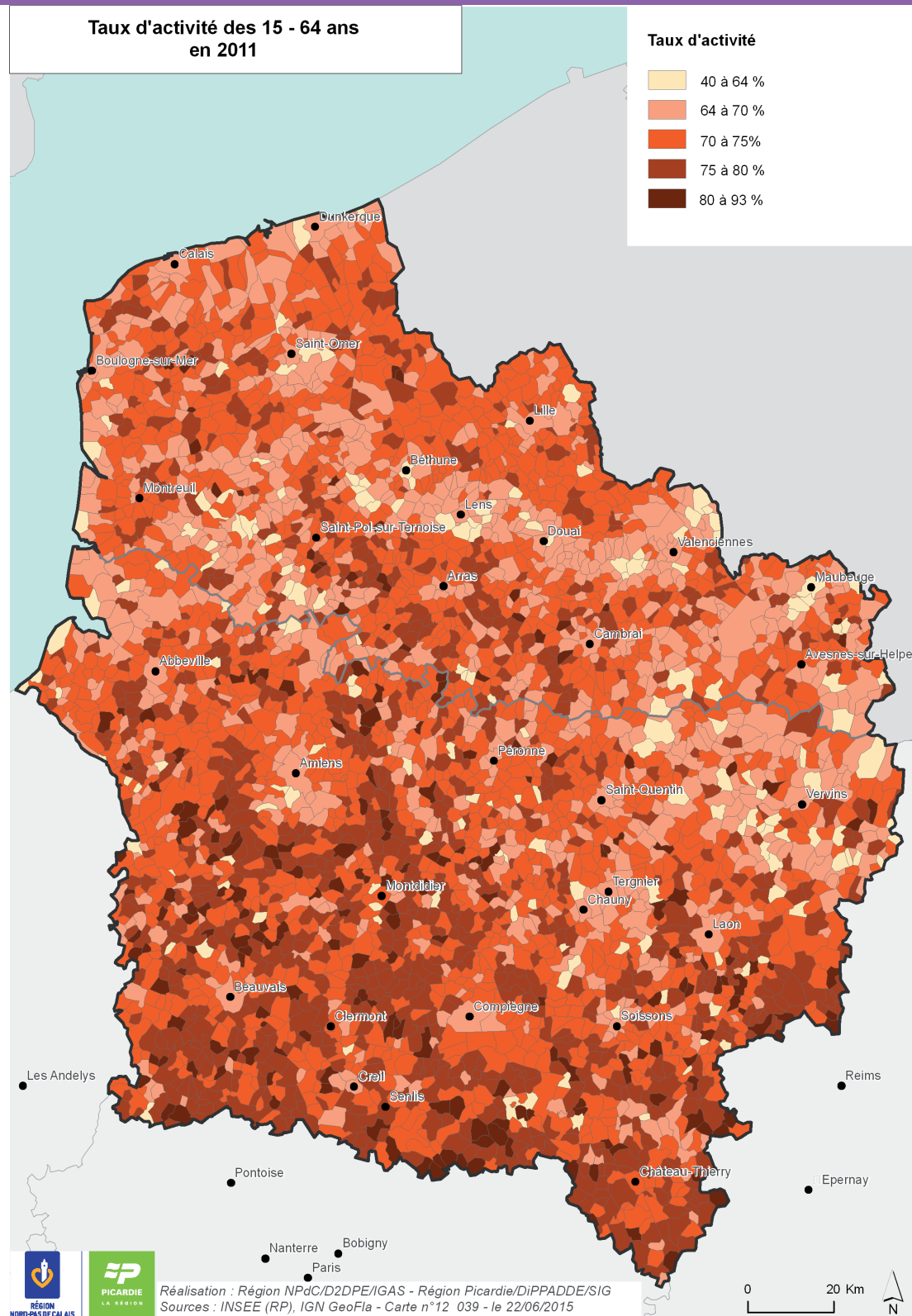
Les ouvriers encore très présents dans les principaux territoires industriels

Si la spécialisation industrielle de la région s'est globalement réduite, plusieurs territoires gardent une proportion d'ouvriers importante parmi les actifs. C'est en particulier le cas de territoire gardant une forte spécialisation sectorielle à l'image des zones d'emploi de la Vallée de la Bresle, de Péronne ou encore de Saint-Omer.

A l'inverse des ouvriers ou des cadres, les employés sont présents de façon homogène sur le territoire. Cette répartition traduit des emplois occupés dans de nombreux secteurs d'activité relevant notamment de l'économie présenteielle et plus dispersés sur l'ensemble du territoire régional.

Plus de 30% de retraités dans le sud du littoral et la Thiérache

De la Vallée de la Bresle à la zone de Berck-Montreuil, le littoral sud de la région se caractérise par une forte surreprésentation des retraités qui représentent plus de 3 personnes sur 10 parmi les 15 ans ou plus. La proportion de retraités est également supérieure à 30% dans la zone d'emploi de la Thiérache. L'importance de la proportion de retraités sur ces territoires traduit la surreprésentation des seniors dans ces différents territoires.



4.2 Les taux d'emploi et d'activité

Un rattrapage progressif des taux d'activité des femmes et des seniors

Au regard de la structure par catégorie socioprofessionnelle des personnes de 15 ans et plus, la région Nord-Pas de Calais - Picardie se caractérise par davantage de personnes sans activité professionnelle qu'en France métropolitaine. Une partie de l'écart est liée à la surreprésentation des 15-29 ans dans la région, les étudiants étant comptabilisés dans cette catégorie de la population. Toutefois, en tenant compte de la structure par âge de la population, la nouvelle région conserve une proportion de personnes sans activité professionnelle importante pour deux catégories de population : les femmes et les seniors.

Des disparités territoriales importantes

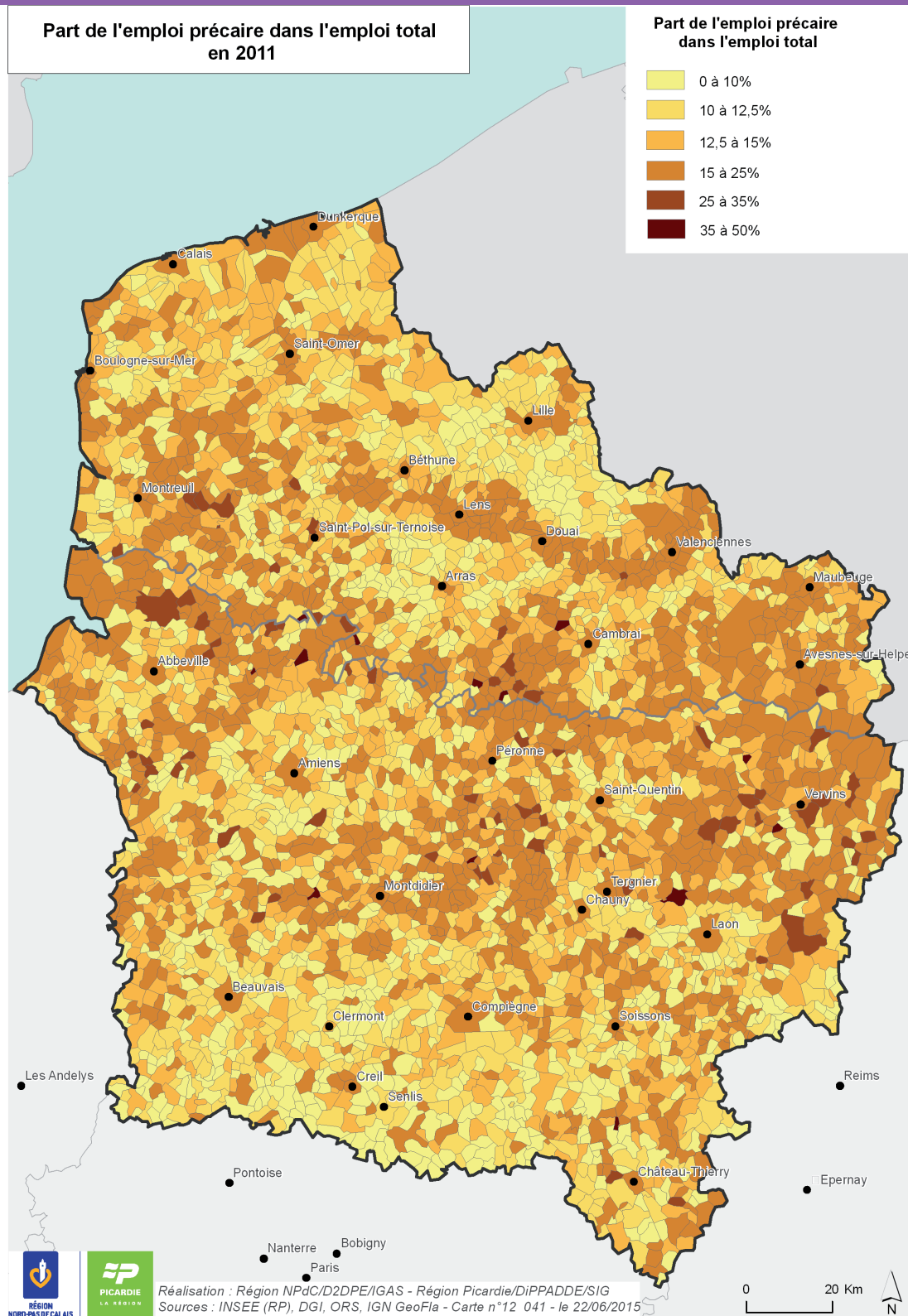
Les disparités territoriales en terme de taux d'activité peuvent être très importantes : l'ex bassin minier, la Sambre Avesnois et la Thiérache ont de faibles taux d'activité, en particulier féminin. Ils sont par contre les plus élevés dans le périurbain lillois ou arrageois mais surtout dans le sud de l'Oise, en particulier les territoires limitrophes de l'Île de France. Les communes du bassin minier se distinguent par un taux d'activité féminin nettement inférieur à la moyenne régionale. Le secteur de Lens et le corridor minier dans le Valenciennais présentent les plus faibles parts - inférieures à 54% - de femmes actives au sein de la population de femmes âgées de 15 à 64 ans. En revanche, les franges du bassin minier au contact de l'Artois, du Béthunois et de la Pévèle se caractérisent par des taux d'activité féminins supérieurs à la moyenne régionale, voire à 70% dans certaines communes.

Une proportion de personnes sans activité particulièrement importante pour les femmes et les seniors

En 2012, alors que le taux d'activité régional est proche de la moyenne nationale pour les jeunes (15-24 ans), le taux d'activité des 55-64 ans s'élève à un peu plus de 40% soit une proportion inférieure de plus de 5 points à la moyenne nationale.

La nouvelle région bénéficie toutefois d'une dynamique positive avec une croissance de près de 5 points du taux d'activité des 55-64 ans entre 2007 et 2012, soit un rythme comparable à la moyenne nationale. Ce moindre taux d'activité des 55-64 ans aura un impact important avec la poursuite du recul de l'âge de départ à la retraite et la chute des revenus des pensions pour ceux qui auront des carrières incomplètes.

De même, les taux d'activité des femmes apparaissent en retrait par rapport à la moyenne nationale avec 64,7% des femmes de 15 à 64 ans se portant sur le marché du travail en 2012, soit près de 5 points de moins qu'en moyenne nationale. La faible activité féminine est particulièrement importante dans le bassin minier où moins de la moitié des femmes occupent un emploi. La nouvelle région est cependant dans une dynamique de rattrapage avec une progression de 2,6 points entre 2007 et 2012 soit un rythme de croissance plus important que le taux d'activité féminin de France métropolitaine.



5.1 La précarité du travail : les contrats précaires

Les contrats précaires recouvrent les contrats à durée déterminée, l'intérim, l'apprentissage et les emplois aidés. Les contrats précaires expliquent une partie de la pauvreté de la nouvelle région, ces formes particulières d'emploi ne garantissant pas toujours un niveau de revenus suffisant pour vivre correctement, notamment en cas de famille nombreuse. Aussi, si ce type de contrat constituait jusqu'aux années 80 un tremplin pour un emploi stable, ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui, alors que ce type de contrat a explosé en 30 ans.

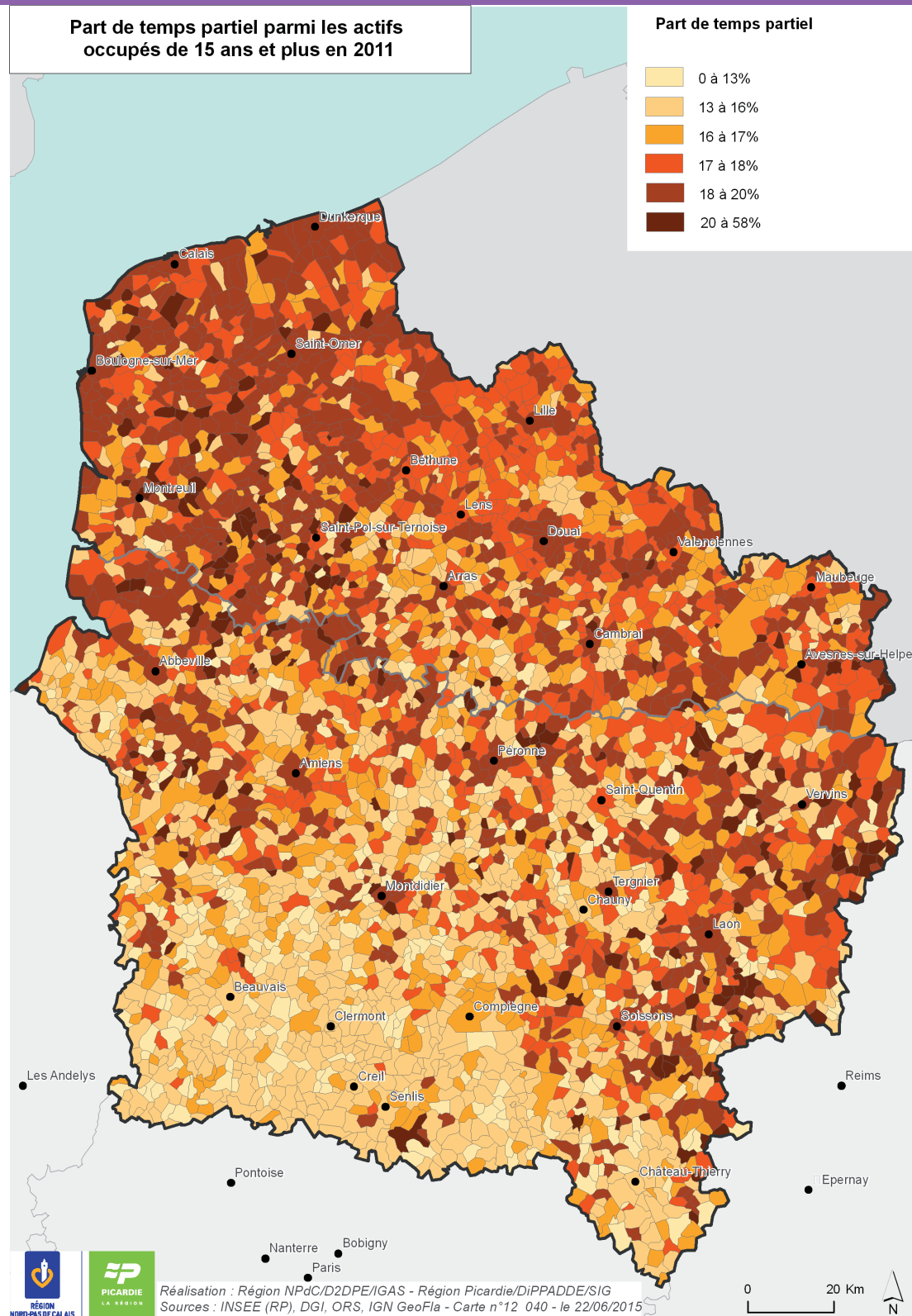
Si la région Nord Pas de Calais - Picardie se caractérise par le taux de chômage régional le plus élevé de France métropolitaine, les formes particulières d'emploi (apprentissage, emplois aidés, intérim, contrats à durée déterminée) y sont également un peu plus développées : leur poids dans l'emploi total était en 2012 de 13,8% dans la région contre 13% en France métropolitaine.

Dans la nouvelle région comme en France, l'intérim concerne plus l'industrie et la construction, et par conséquent plus les hommes, les femmes ne représentant qu'environ un tiers des intérimaires; tandis que les contrats à durée déterminée concernent plus particulièrement les services, et donc plutôt les femmes. Les jeunes sont aussi plus concernés par les formes particulières d'emploi, en particulier les non diplômés. A noter cependant que l'apprentissage est un peu plus faible qu'en moyenne nationale.

Les zones à dominante économique industrielle sont alors particulièrement concernées par ces formes d'emploi. Parmi les zones les plus touchées on retrouve alors le bassin minier, la Sambre, le littoral picard (zones d'emploi d'Abbeville et de Vimeu), mais aussi une vaste zone centrale de Compiègne à Cambrai en passant par Montdidier, et aussi l'est de la région (Thiérache).

L'est du Laonnois, plus tertiaire, est aussi concerné, ainsi que l'Avesnois, zone rurale, du fait de l'importance des services à la personne.

Le sud de la région, davantage tourné vers le tertiaire de haut niveau, est beaucoup moins touché par les contrats précaires.



5.2 La précarité du travail : le temps partiel

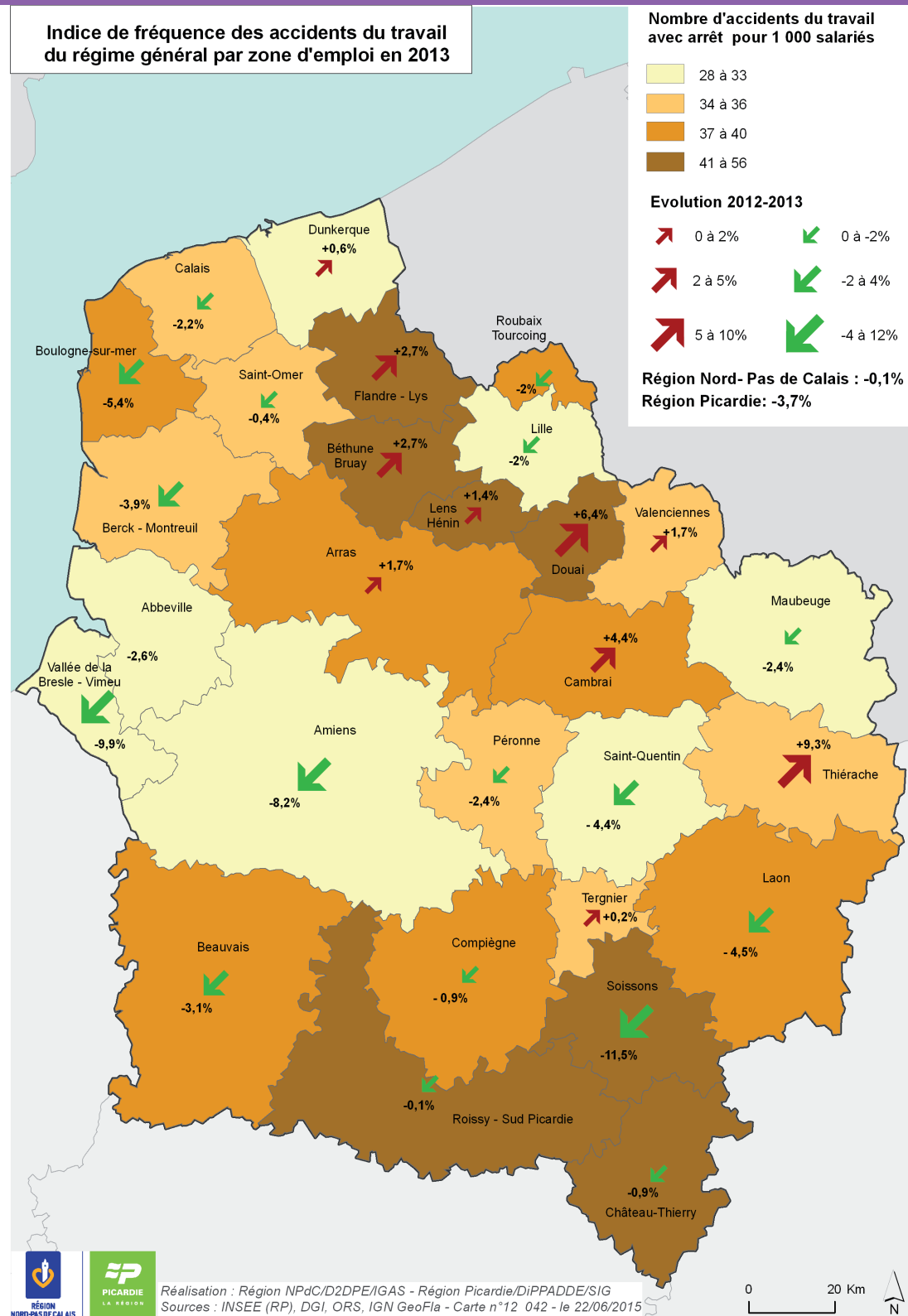
Comme les contrats précaires, le temps partiel explique les difficultés financières de nombreux foyers de la région, en particulier les familles monoparentales. La qualité de vie est également directement impactée, car de nombreux temps partiels sont subis (ils représentent environ un tiers des contrats à temps partiels en France en 2011, et concernent souvent des emplois peu qualifiés et précaires).

Les contrats à temps partiel concernent en grande majorité des femmes. En 2011, en moyenne nationale, 82 % des salariés à temps partiel sont des femmes et 31 % des femmes salariées sont à temps partiel (contre 7 % des hommes). 9 salariés sur 10 à temps partiel sont employés dans le secteur tertiaire. Le travail à temps partiel est plus fréquent dans les entreprises de petite taille et parmi les employés.

Avec un taux moyen de 17% des actifs occupés à temps partiel, la nouvelle région se situe à un niveau inférieur à la moyenne française qui se situait à 18,6% en 2011.

Les zones de la région les plus touchées par le temps partiel sont le nord-est, autour de Montreuil et de St Pol sur Ternoise, et le sud est, autour de Vervins et de Soissons. Ceci peut s'expliquer par une importance des services dans ces deux zones, services aux personnes âgées dans le Pas-de-Calais, et services administratifs dans l'Aisne.

Les zones urbaines et périurbaines sont également touchées dans une moindre mesure, du fait de la densité de la population qui implique un certain niveau de divers services à la personne. C'est ainsi que l'ensemble du département du Nord est concerné, ainsi que les agglomérations d'Abbeville, d'Amiens, St Quentin et Péronne.



5.3 Les accidents du travail en 2013 : fréquence des accidents du travail par zone d'emploi

L'indice de fréquence des accidents du travail correspond au nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1000 salariés)

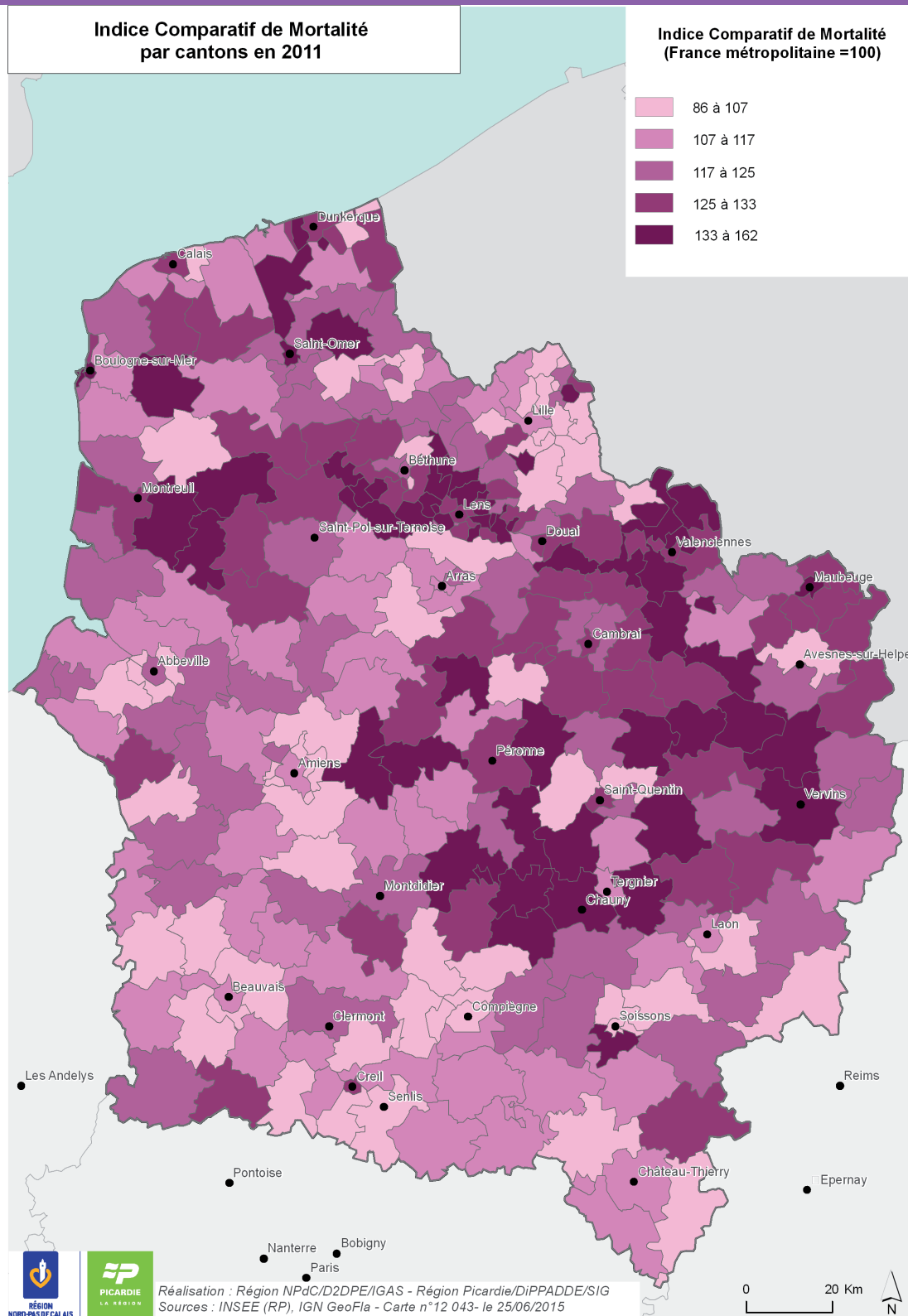
Avec un indice de 38,5 pour 1000 salariés en 2013, la nouvelle région a une sinistralité supérieure à la moyenne nationale qui se situe à 33,8, mais dans la fourchette moyenne des régions métropolitaines, bien en-dessous des régions Bretagne et Languedoc-Roussillon qui dépassent les 40 accidents. Comme en moyenne nationale, l'indice de fréquence des accidents du travail baisse dans la région, mais avec de très fortes hétérogénéités territoriales et selon les secteurs économiques. Globalement, les départements picards connaissent une baisse importante de leur sinistralité, tandis que ceux du Nord-Pas de Calais stagnent, avec en plus une dégradation de l'indice de fréquence dans les zones qui sont déjà les plus accidentées.

Les différences de sinistralité des zones d'emploi s'expliquent en premier lieu par les branches d'activités économiques dominantes, mais aussi par le recours à l'intérim et la taille des entreprises, les accidents étant plus fréquents dans les entreprises de taille intermédiaire. La construction en premier lieu, puis les branches industrielles (en particulier métaux et mécanique) sont les plus sujettes au risque d'accidents du travail, mais on trouve aussi une sinistralité forte dans le secteur des transports ou dans celui des services (action sociale, santé et commerce).

Les zones les plus accidentogènes sont le bassin minier ainsi que la Flandre-Lys, et le sud de l'Oise (zones d'emploi de Roissy-sud Picardie, Soissons, et Château Thierry) du fait d'un poids important de l'industrie et de la construction dans ces zones d'emploi, mais aussi d'indices de fréquence beaucoup plus élevés que la moyenne régionale dans les secteurs du commerce et du tertiaire.

Les zones d'emploi de Dunkerque, St Omer, Valenciennes et Maubeuge, fortement industrielles, connaissent un indice de fréquence faible à modéré qui peut s'expliquer par des établissements de plus grande taille, et celle du Vimeu, par des établissements de plus petite taille.

Les zones d'emploi les plus tertiaires comme Lille, Amiens et St Quentin ont une faible sinistralité. Laon, bien que très tertiaire, qui plus est, administratif, connaît une sinistralité moyenne du fait de ses secteurs industriels et de la construction qui sont plus accidentés que la moyenne régionale.



6.1 La mortalité toutes causes de décès confondues

L'indice comparatif de mortalité (toutes causes de décès)

L'indice comparatif de mortalité (ICM) confirme la tendance régionale d'une mortalité plus élevée que dans l'ensemble de la France métropolitaine, et ce, indépendamment de la composition par âge de la population. La mortalité d'une zone géographique infrarégionale est ainsi implicitement comparée à la mortalité de la population française métropolitaine. Avec un ICM proche de 122 sur la période 2008-2011*, la région Nord Pas de Calais – Picardie présente une mortalité corrigée des effets d'âge supérieure de 22% à celle observée en France métropolitaine.

Des disparités importantes en terme de surmortalité toutes causes de décès

Le département du Pas-de-Calais se situe à 30% au dessus de la France métropolitaine, celui du Nord à 26%. Ces deux territoires présentent ainsi les plus forts niveaux de surmortalité. Le phénomène touche cependant plus généralement les départements au nord de Paris avec une surmortalité d'au moins 15% au sein des départements de l'Aisne, de la Somme ou des Ardennes.

Certaines disparités apparaissent également au sein de la région Nord Pas de Calais -Picardie entre les espaces situés à proximité de Lens, Valenciennes ou Cambrai, où la mortalité s'avère supérieure de plus de 35% à la moyenne nationale et les territoires avoisinant Lille ou Arras, davantage préservés avec un ICM inférieur à 120.

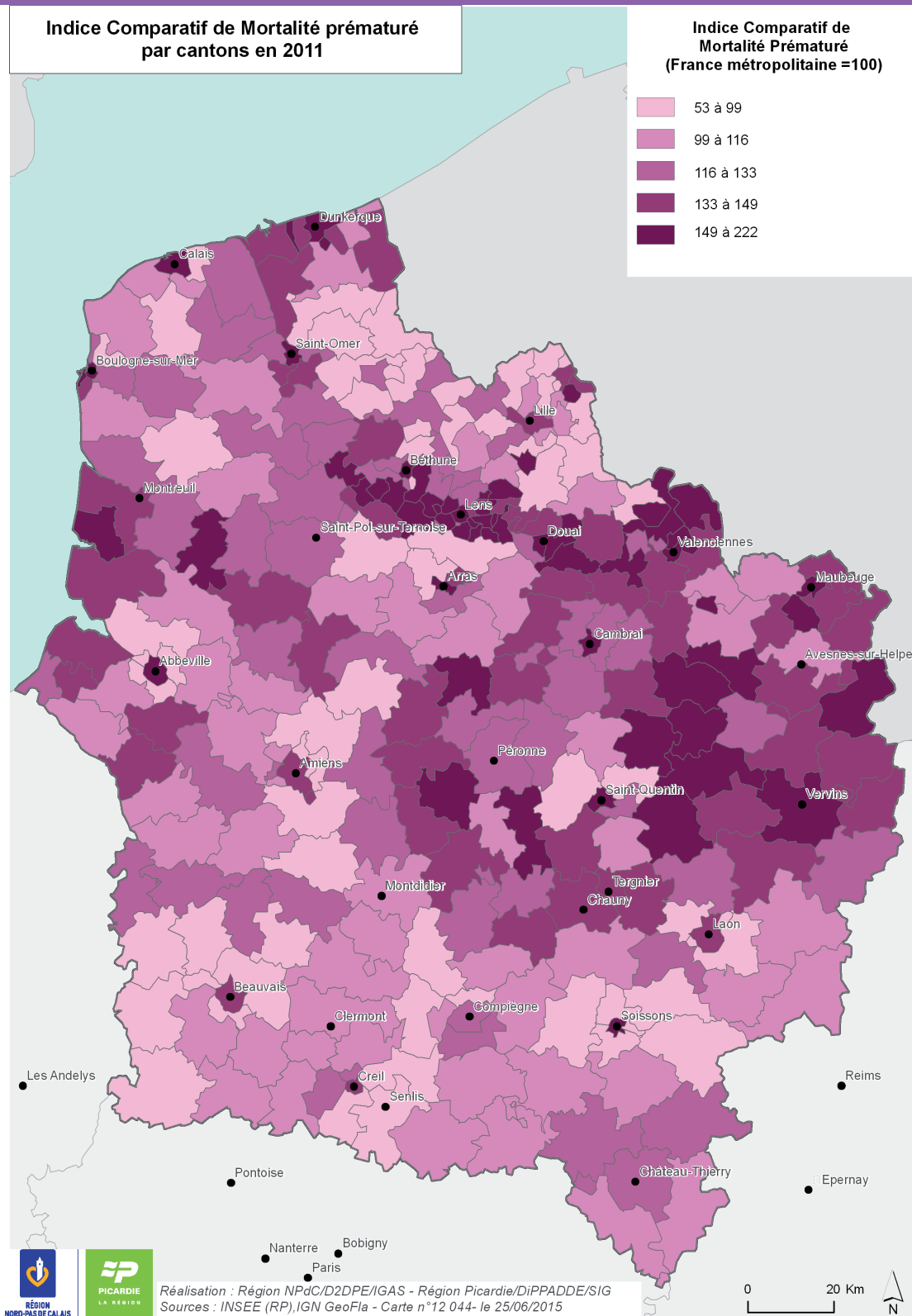
L'analyse de l'indice comparatif de mortalité fait apparaître des difficultés d'ordre sanitaire particulièrement prononcées dans les territoires de Péronne, Chauny et Vervins, dans des territoires ruraux de l'Artois, autour de Béthune, de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin, ou en Sambre Avesnois.

Le territoire du Cambrésis apparaît sur cet indicateur sanitaire bien plus en difficulté que sur les facettes du développement humain relatives aux parcours éducatifs ou aux ressources monétaires : le Caudrésis présente ainsi des niveaux de mortalité relativement soutenus. Sur le littoral Nord, les environs de Boulogne et de Dunkerque sont également confrontés à des difficultés sanitaires.

Bien qu'inégale selon les espaces infrarégionaux, la surmortalité de la population régionale comparativement à la France métropolitaine est liée à une forte proportion de décès par cancers. Cette dernière est elle-même liée aux comportements à risque ou au manque de prévention de la population régionale.

*Le calcul des ICM est réalisé à partir du nombre total de décès observés sur une période de 4 ans afin d'accroître leur niveau de significativité statistique.

6. La mortalité



6.2 La mortalité prématurée avant 65 ans

L’allongement de la durée de la vie et le vieillissement de la population ont conduit à une augmentation sensible de l’âge moyen au décès. De ce fait, les statistiques des causes de décès sont de plus en plus le reflet de la mortalité aux très grands âges, ce qui limite leur utilisation pour évaluer les besoins de prévention.

C’est pourquoi les responsables de la santé publique s’intéressent de plus en plus, en France comme dans la plupart des pays comparables, à la mortalité prématurée définie comme la mortalité survenant avant 65 ans. En effet, l’espérance de vie à la naissance dépassant en France 74 ans chez les hommes et 82 ans chez les femmes, les décès qui se produisent avant 65 ans peuvent être considérés comme prématurés.

Une surmortalité prématurée importante

Avec un ICM proche de 125 sur la période 2008-2011, la région Nord Pas de Calais – Picardie présente une mortalité corrigée des effets d’âge supérieure de 25% à celle observée en France métropolitaine.

Une surmortalité prématurée qui touche surtout le bassin minier et la Thiérache

L’analyse de l’indice comparatif de mortalité prématurée fait apparaître des difficultés d’ordre sanitaire particulièrement prononcées dans le bassin minier avec des cantons comme ceux de Lens, Douai ou Valenciennes ayant une surmortalité prématurée de plus de 50% comparé à la moyenne nationale.

La Thiérache connaît également des indices comparatifs de mortalité prématurée dégradés comme celui du canton de Vervins.

Le département de l’Oise est par contre relativement bien positionné au regard de cet indicateur sanitaire : pour certains territoires comme le sud ouest de l’Oise ou le canton de Senlis, les Indices comparatifs de mortalité prématurée sont nettement inférieurs à la moyenne nationale.



7.2 Les maisons de santé pluriprofessionnelles

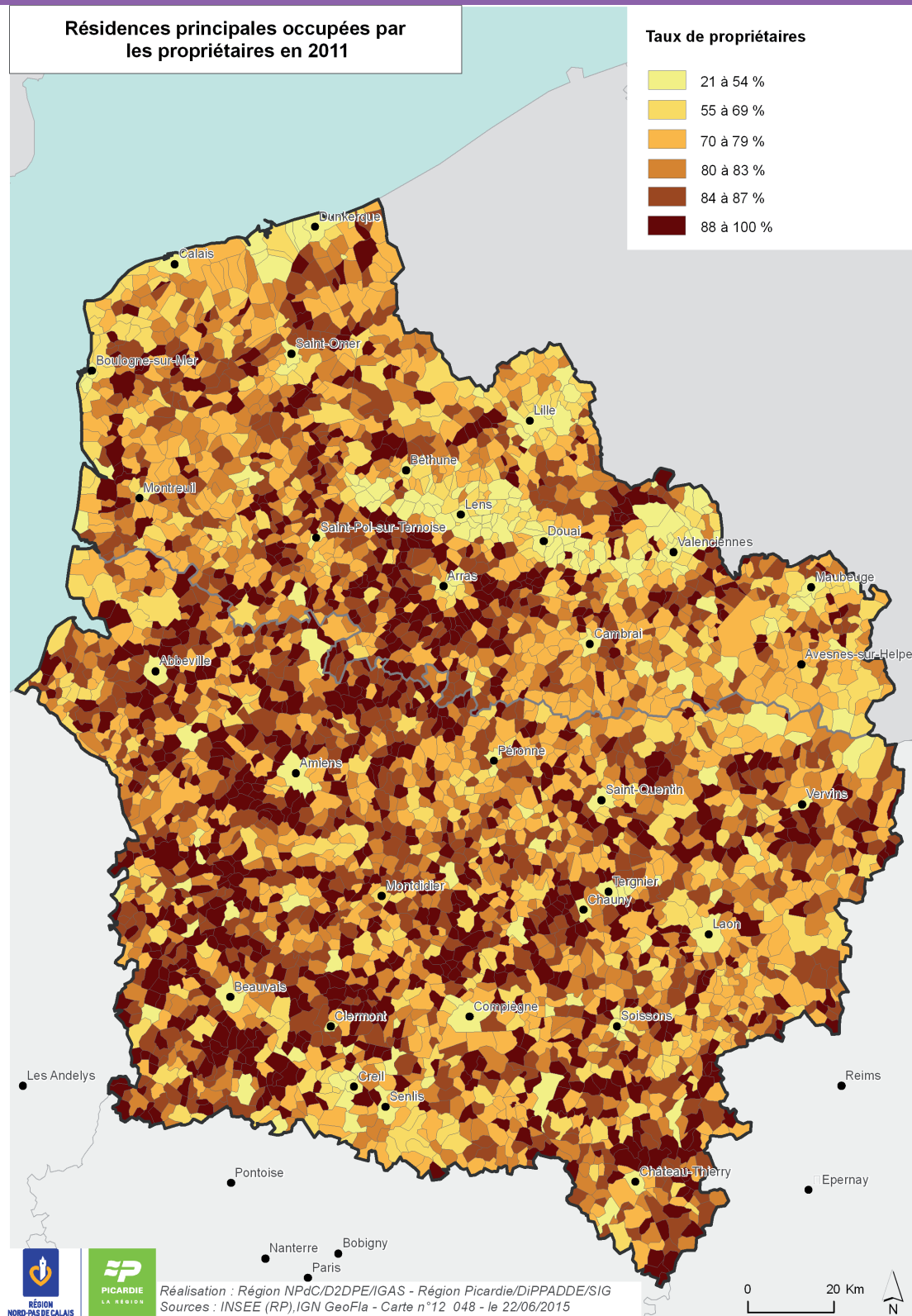
Les maisons de santé sont des structures pluridisciplinaires constituées entre professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens, voire médico-sociaux, le plus souvent libéraux. Moins coûteuses pour les professionnels que d'ouvrir un cabinet seul, elles permettent de meilleures conditions d'exercice pour les professionnels et un meilleur service pour les patients. Elles répondent aussi à la problématique de désertification médicale dans les zones les moins denses ou difficiles. Sur le territoire de la région Nord-Pas de Calais - Picardie, elles peuvent bénéficier de subventions des pouvoirs publics, notamment des conseils régionaux qui disposent d'une politique de soutien envers ces structures.

Créées en 2007, les maisons de santé ont connu un essor important dans la région. La région Nord-Pas de Calais - Picardie compte 49 maisons de santé en activité, 61 en projet et au moins 15 en réflexion.

Les maisons de santé en activité ou en projet couvrent l'ensemble du territoire de la nouvelle région, même si elles sont davantage concentrées en milieu rural où la densité de médecins et d'infirmiers est faible. Elles sont alors particulièrement présentes dans l'arrière pays du littoral du Pas-de-Calais, dans le sud du Pas-de-Calais, dans le nord de l'Oise, dans le sud et le centre de l'Aisne. Elles sont par contre absentes du secteur sud-ouest de St Omer, de la Flandre intérieure, du secteur du Quesnoy, de Villers Cotterets et L'est de Laon et Marle, car ces secteurs, bien que ruraux, ont déjà une densité moyenne à bonne de médecins généralistes, même si localement la densité d'infirmiers peut être faible.

Elles sont aussi présentes en milieu urbain défavorisé, là où la population est moins mobile pour aller vers les soins. On trouve alors des maisons de santé dans le bassin minier, la Sambre, en banlieue lilloise, Amiens, Beauvais, Soissons et Laon.

8. Le logement



8.2 Les statuts d'occupation : les résidences principales occupées par les propriétaires

Avec 58,06% de propriétaires, la région Nord-Pas de Calais - Picardie compte une proportion de ménages propriétaires de leur logement très légèrement supérieure à la moyenne nationale (57,8 %).

La proportion de propriétaires est directement corrélée avec les revenus des ménages, même si en milieu très rural cette logique tend à s'estomper un peu. Ainsi, les proportions les plus fortes de propriétaires se trouvent dans le périurbain aisé autour d'Amiens, de Lille, d'Arras, de Valenciennes, Dunkerque et St Quentin, Laon et Château Thierry. A l'inverse, les hypercentres de ces mêmes agglomérations, le bassin minier et la Sambre-Avesnois, dont les populations sont davantage défavorisées, comptent une majorité de locataires.

Les agglomérations de Beauvais, Compiègne, Creil et Senlis font exception, car tout en présentant des niveaux de revenus élevés, les ménages propriétaires y sont moins nombreux. Ceci peut s'expliquer par un coût du foncier plus élevé dans cette partie de la région sous influence parisienne.

Dans les zones très rurales de la Thiérache, du Montreuillois et des 7 vallées, on trouve des revenus particulièrement faibles et un fort taux de propriétaires, qui s'explique par un faible prix du foncier mais aussi par une population âgée et donc plus susceptible d'être propriétaire.



Région Nord-Pas de Calais

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex
Tél. 03 28 82 82 82 - Fax. 03 28 82 82 83 - www.nordpasdecalais.fr

Région Picardie

15, mail Albert 1er - 80000 Amiens Cedex
Tél. 03.22.97.37.37 - Fax . 03 22 97 39 00 - www.picardie.fr